

# HISTOIRE & TRADITIONS POPULAIRES





# Histoire et Traditions populaires

Foyer rural du Billot  
14170 L'Oudon



N° 72

Décembre 2000

**Bulletin trimestriel publié par le Foyer rural du Billot**

**N° de publication : ISSN 0298 6728**

**Nombre d'exemplaires : 500**

**Responsables de publication :**

Gérant : Jack Maneuvrier

Membres : Almir et Ginette Bellier, Nadège Bilusis, Dominique Bordeaux, Yvon et Arlette Bouillé, Denise Bourgault, Eric Bourgault, Thierry et Paule Bricon, Stéphanie Bricon, Henri Callewaert, Marcel Caudron, Michel et Marie-France Chanu, Yvette Denis, Pierre et Brigitte Ferrand, Dominique Fournier, Pierre et Christiane Girard, Jean et Marie Godet, Gérard et Chantal Guillin, Marie-Thérèse Hugot, Claude et Michèle Lemaître, Christophe Maneuvrier, Danie Maneuvrier, Michel Nigault, Jacqueline Pavy, Odile Plékan, François et Colette Wèbre.

**Abonnement simple : 80 F**

**Abonnement avec adhésion à l'Association : 120 F**

**De nombreux bulletin sont distribués par nos adhérents ; en cas d'envoi par la poste, ajouter 40 F.**

# Sommaire

N° 72- décembre 2000

<i>Assemblée générale – rapport d’activités</i>	<b>Ginette Bellier</b>	p. 7
<i>Rapport financier</i>	<b>Chantal Guillin</b>	p. 9
<i>Résultat du concours organisé pour les enfants pendant l’exposition</i>		p. 10
<i>Courrier des lecteurs</i>		p. 11
<i>L’odeur de mon pays</i>		p. 13
<i>A propos du mauvais temps</i>	<b>Christiane Dorléans</b>	p. 14
<i>Qui sont les fermiers du canton de Saint-Pierre-sur-Dives au XVIIIe siècle</i>	<b>Stéphanie Bricon</b>	p.15
<i>Les marchands d’étain à Saint-Pierre-sur-Dives 1614 – 1727</i>	<b>Henri Paumier</b>	p. 29
<i>De la rencontre aux épousailles</i>	<b>Ginette Bellier Paule Bricon</b>	p. 39
<i>L’église de Montpinçon</i>	<b>Jacky Maneuvrier</b>	p. 43
<i>Comment Ledevin vendit sa femme</i>	<b>Danie Lelong</b>	p. 47
<i>Jeux, fêtes et réjouissances - programme</i>		p. 51
<i>L’église de Garnetot</i>		p. 29
<i>La Ferme des Aunaies à Montpinçon</i>		p. 30
<i>La Feu aux fesses</i>	<b>Christiane Dorléans</b>	p. 53
<i>La confrérie Saint Eloi à Livarot</i>	<b>S. et H. Paumier</b>	p. 35
<i>Mauvaise farce</i>	<b>Alain Toutain Katia Plékhoff</b>	p. 54
<i>Allo – ouine en Pays d’Auge</i>	<b>Christiane Dorléans</b>	p.56
<i>Comment souler une poule innocente</i>	<b>Christiane Dorléans</b>	p.57
<i>Jeux réservés aux filles</i>	<b>M. Duperron</b>	p. 59
<i>Tir au bouquet et Jeu de bouchon</i>	<b>Paule Bricon</b>	p. 61
<i>Liste des abonnés 2000</i>		p.63

# Une journée de jeux, fêtes et réjouissances dans le Pays d'Auge.



A partir du 21 mai 2001 :

et jusqu'au 23 septembre 2001.

Visitez l'exposition « *Jeux, fêtes et réjouissances en Pays d'Auge* »

l'histoire du jeu autrefois...

- Jeux d'enfants : *toupie, marelle, billes, balles...*
- Jeux de cour : *grenouille, galine, bouillon, croquet, boules...*
- Jeux sportifs : *sauze, jeux de ballon, vélocipède...*
- Jeux de café : *dominos, cartes, loterie...*
- Jeux de fêtes : *boules, caramboles, mât de cocagne, tir au bouquet...*
- Jeux de veillée : *contes, légendes, jeux de société...*
- Fêtes calendaires : *Mardi Gras, Pâques, feux de la St Jean, Noël, les rois...*
- Réjouissances populaires : *fêtes patronales et familiales*
- Fêtes de fins des travaux saisonniers : *fenaison, moisson, pommes...*
- Spectacle divers : *cinématographe forain, cirque, Meeting d'aviation...*
- Danses et musiques, bals et assemblées...

Exposition permanente : *L'école rurale 1900*



Dès aujourd'hui :

Partez en balade dans les chemins de Montviette,  
Découvrez les jeux de campagne.

Sur le parcours « *D'arbre en arbres* », nous ferons halte aux stations aménagées, comme par exemple « les petits usages du noisetier ». Nous vous raconterons le tir au bouquet, les « mais », la canne pétoire des garnements...



### Pour l'exposition :

Réservations et renseignements au  
Foyer Rural du Billot - 14170 L'Oudon  
Tél : 02.31.20.62.72.

Tarifs : adulte 15 F, enfant 6/14ans 5 F, groupe adultes 10 F/pers.

### Pour le parcours :

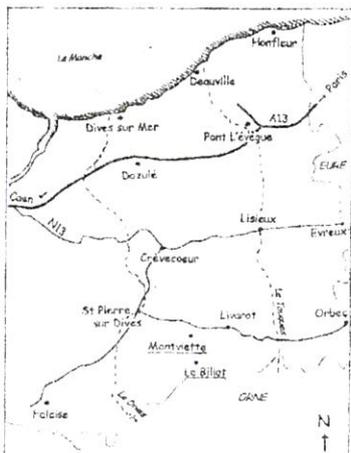
Réservations et renseignements à  
l'Association Montviette Nature - 14140 Montviette  
Tél 02.31.20.59.35 ou 02.31.20.64.19.  
Fax : 02.31.20.39.30.

Tarifs : Pour ½ journée 500 F pour un groupe de 30 personnes, 15 F/personne supplémentaire.

### Pour la restauration :

Relais du Billot (sur réservation) : 02.31.20.92.31.  
Aire de pique-nique et de jeux en plein air.

### Pour y aller :



### La récréation



Histoire et traditions Populaires  
Foyer Rural Le Billot

et



MONTVIETTE NATURE

vous proposent ...

# Une journée de jeux, fêtes et réjouissances dans le Pays d'Auge.

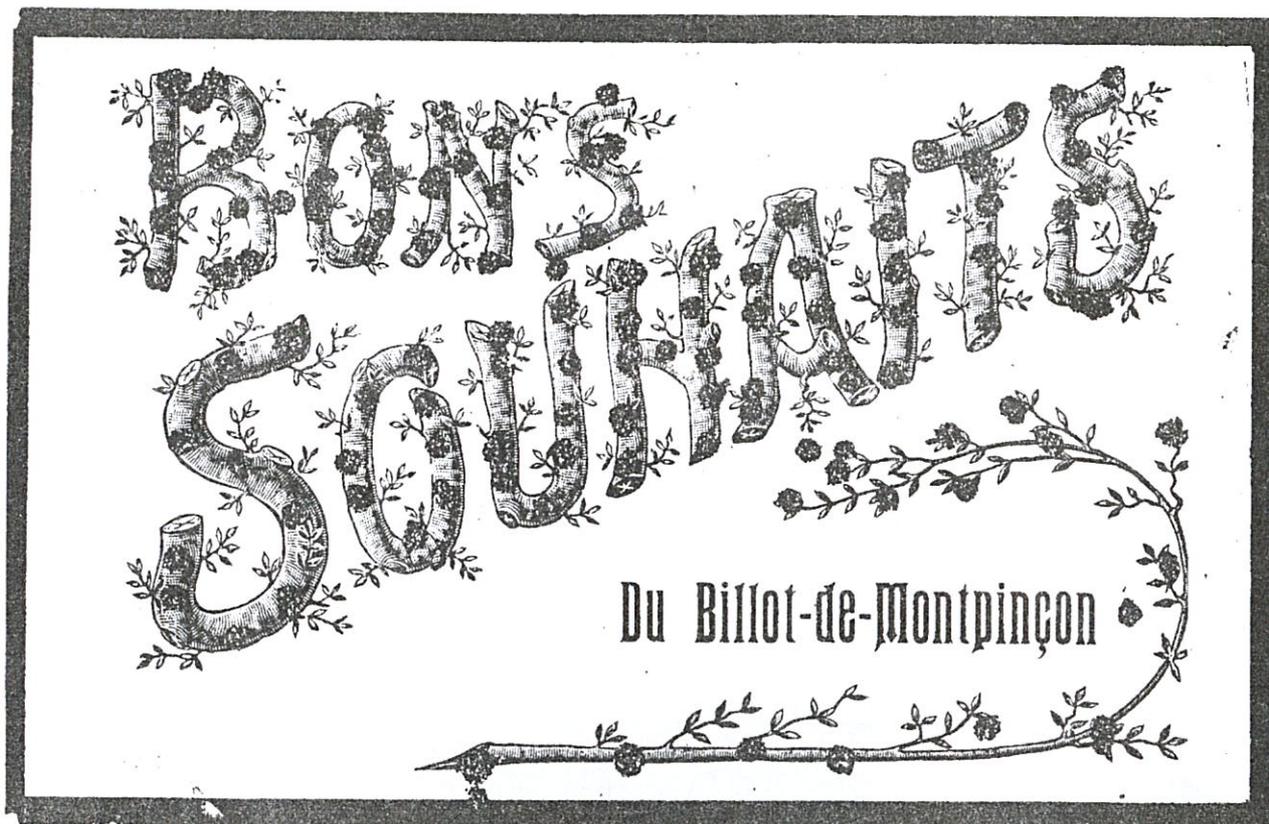
## La coupe de la laiche en Pays d'Auge

Tableau de Raymond Leprieur (1924-1992), peintre paysan

La laiche est un roseau planté dans les mares autour de Livarot. En septembre, elle est coupée, mise en bottes et séchée au grenier. Pendant l'hiver, les femmes la fendent puis la portent à la fromagerie où elle servira à lier les livarots.

Montviette-Nature





Carte de vœux éditée vers 1910

*Le Conseil d'Administration du Foyer du Billet « Histoire et Traditions populaires » vous présente, ainsi qu'à votre famille, ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2001.*

# Assemblée Générale du 27 octobre 2000

Rapport moral et d'activités présenté par Ginette Bellier, secrétaire

## Activités permanentes :

### Arts plastiques : peinture sur soie, dentelle, poterie ...

Ces activités ont eu lieu le deuxième samedi de chaque mois. Elles étaient animées par Paule Bricon, Christiane Girard, Martine Legrand, Marie-Thérèse Hugot. Une vingtaine d'enfants et quelques adultes y ont participé.

### Randonnées pédestres : le troisième dimanche de chaque mois.

Sortie familiale sous la conduite de Thierry Bricon. Projet de participation aux sorties de R.P.V.(Randonnées et Patrimoine de la Viette) et de Montviette-Nature.

### Bibliothèque :

Nous regrettons la disparition de cette activité supprimée à cause de la tempête de décembre qui nous a privé du toit de la classe mobile. Un jour peut-être ...

**Exposition : « Le bois, du sabot à la maison » :** Nous enregistrons cette année le plus grand nombre d'entrées payantes depuis 1974 (première exposition). A titre de comparaison :

	nombre de visiteurs	recette totale
1998	3726	53569 F
1999	4334	54544 F
2000	5518	74398 F

Nos experts analysent les causes de cette augmentation : conditions météorologiques, meilleure publicité, intérêt pour le thème, participation de Montviette-Nature, fidélité de nos visiteurs ... Mais il importe, surtout, d'essayer de faire aussi bien l'année prochaine. Ce succès nous ôte tout souci financier du moins dans l'immédiat : nous avons pu remplacer notre vieux duplicopieur ce qui devrait améliorer la présentation du bulletin coût : 21000 F. Nous envisageons d'aménager un bureau pour notre « emploi jeune » afin de faciliter son travail et préparer la publication du bulletin et l'exposition dans de meilleures conditions. Dépenses prévues : 50 000 F.

Il faut préciser que nous ne recevons aucune aide financière si ce n'est 1000 F de la commune de Saint-Georges-en-Auge et l'impression du dépliant annonçant l'exposition par la commune de L'Oudon

## Activités temporaires

Le 16 avril 2000: Nous avons organisé un **voyage en car à Paris. Cinquante-cinq participants ont pu** visiter le musée du Louvre et celui de Beaubourg ; Déjeuner au Louvre dans les « restaurants du monde ».

28 mai : **Inauguration de l'exposition** : 250 personnes environ, ont répondu à notre invitation.

16 et 17 juillet : **Forum et Fête du Billot** en partenariat avec le Comité des Fêtes de L'Oudon. Le samedi soir le Comité a offert un superbe feu d'artifice qui restera dans les annales du Billot, bal et repas ont fait le plein. Quant au dimanche , le Forum a connu un important succès avec plus d'un millier de visiteurs.  
Il faut également souligner l'excellente ambiance qui a régné au cours de ces deux jours entre les organisateurs : Comité des Fêtes et Foyer.

10 septembre : « **Journée manoirs** » en voitures particulières : visite de manoirs, fermes et églises des environs du Billot : Montpinçon, Grandmesnil, Garnetot. 95 participants ont participé à cette agréable journée qui a vu, en outre, le retour du soleil et de l'essence.

16 et 17 septembre : **Journées du Patrimoine**, en partenariat avec « Les amis de la vallée de la Monne », « La Chapelle Royale de Montpinçon » et Montviette-Nature. De très nombreux visiteurs ont apprécié les visites guidées de l'exposition, l'exposition de vêtements liturgiques et l'orgue à cylindres de l'église de Montpinçon, le circuit fléché et le guide qui accompagnait les visites.

## Projets pour 2001

Poursuite des activités permanentes énoncées ci-dessus aux mêmes dates

### Dates à retenir :

**Dimanche 1<sup>er</sup> avril : voyage en car ( programme et inscription dans le bulletin de mars)**

**Samedi 18 mai à 16 h : Inauguration de l'exposition « Jeux, Fêtes et Réjouissances en Pays d'Auge »**

**16 et 17 juin 2001 : Le Foyer fête ses trente ans ...**

**samedi 16 juin : inauguration de notre nouveau musée de l'école et Certificat d'Études 1938.** Nous inviterons jeunes et anciens à confronter leurs connaissances en orthographe et en arithmétique en leur faisant repasser, dans les règles, avec jury d'examen, le certificat d'études de 1938.

### Rapport financier présenté par Chantal Guillin, trésorière

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	5 339,57	11 187,02	-5 847,45
REVEILLON	1 868,15	2 028,15	-160,00
VOYAGE	6 370,00	7 076,00	-706,00
JOURNEE MANOIRS	5 580,00	3 294,31	2 285,69
E.D.F.		4 356,95	-4 356,95
SAUR		1503,18	-1 503,18
<b>GESTION</b>	<b>18157,72</b>	<b>29445,61</b>	<b>-10287,89</b>
ABONNEMENTS	42109,00		42109,00
AFFRANCHISSEMENTS		6693,20	-6693,20
PRODUITS OFF SET		4664,62	-4664,62
PAPIERS		11241,31	-11241,31
RECETTE HORS ABONNEMENT	4667,00	456,00	4211,00
<b>ABONNEMENTS</b>	<b>48776,00</b>	<b>23055,13</b>	<b>23720,88</b>
ACTIVITES		189,00	-189,00
<b>ACTIVITES</b>	<b>0,00</b>	<b>189,00</b>	<b>-189,00</b>
EXPO	53592,00	19853,36	33738,65
FORUM	14875,00	3858,60	11016,40
LIVRES JACKY	5932,00	4830,00	1102,00
PHOTOCOPIES		1310,70	-1310,70
AFFICHES EXPO		2344,16	-2344,16
ASSURANCES		6305,00	-6305,00
ELECTRICITE		2648,29	-2648,29
PEINTURE		2944,58	-2944,58
REPAS		6331,70	-6331,70
<b>EXPOSITION</b>	<b>74399,00</b>	<b>50428,39</b>	<b>23972,62</b>
INVESTISSEMENTS		25687,40	-25687,40
BATIMENT	7726,00	12679,12	-4953,12
<b>BATIMENT</b>	<b>7726,00</b>	<b>38366,52</b>	<b>-30640,52</b>
SALAIRES NADEGE	110434,66	118391,41	-7956,75
SALAIRES PASCAL		4074,00	-4074,00
<b></b>	<b>110434,66</b>	<b>122465,41</b>	<b>-12030,75</b>
RESULTATS 30/09/00	<b>258493,38</b>	<b>263948,05</b>	<b>-5454,67</b>
AVOIR 30/09/1999			69969,54
NOUVEL AVOIR			<b>64514,67</b>

Résultats du concours organisé pour les enfants à l'occasion de  
l'exposition "Du sabot à la maison"

**Liste des gagnants (5 premiers): enfants de moins de 9 ans**

- Amélie Būzanquet  
1 Bld Collas  
14170 Saint Pierre sur Dives
- Julia Bouffay  
17, rue Georges Brassens  
14540 Grentheville
- Hugo Colin  
908, rue Chemin Vert  
14123 Ifs
- Sophie Aubert  
61 Montgaroult
- Sophie Mazeleix  
58, Allée guy Moquet  
94170 Le Perreux

**Enfants de plus de 9 ans (5 premiers)**

- Clémentine Boyer  
Le Tilleul  
14140 Saint Georges en Auge
- Anne-Claire Gires  
5, rue des Coquelicots  
14610 Epron
- Baptiste Ratier  
20, rue Pasteur  
14120 Mondeville
- Anne-Lise Domalain  
11, rue Jacques Prévert  
14790 Fontaine Etouppfour
- Maëlle Bouvier  
32370 Bourrouillan

Pour départager tous les gagnants, nous avons tenu compte de la précision des dessins et de la question subsidiaire. Bravo à tous les participants. Les gagnants recevront un exemplaire de l'ouvrage "Ma promenade en Normandie" Editions: **Loisirs de campagne**.

## Courrier des lecteurs

Madame Duperron

Chers amis du Billot,

Comme le numéro de septembre dernier nous y invite, je vous fais parvenir ci-joint quelques souvenirs concernant les jeux de ma lointaine enfance (je suis née en 1931). Sans doute ai-je été élevée à Caen, mais je pense que les comptines que j'ai retranscrites de mémoire et - parfois incomplètes- étaient connues dans le Pays d'Auge. Vous aurez naturellement à confronter mes souvenirs avec ceux d'autres personnes de la même génération.

Je souhaite en cette occasion vous dire tout l'intérêt que nous trouvons, mon mari et moi-même, aux expositions que vous organisez tous les ans, ainsi qu'à la revue à laquelle nous sommes abonnés depuis plusieurs années. Mais... car il faut bien tempérer notre admiration : nous sommes très déçus par la présentation matérielle de vos articles, je précise, par l'orthographe souvent aberrante qui gâche le plaisir qu'on éprouve à leur lecture, et qui, je présume, n'est pas imputable aux auteurs de ces articles, mais aux personnes qui se chargent de leur transcription. Je connais les difficultés et les contraintes du travail bénévole que vous assurez tous avec passion et avec un si beau résultat, mais n'est-il pas possible de faire corriger avant impression ces fautes souvent grossières ?

Ne voyez là que la marque d'intérêt que nous portons à votre travail et soyez assuré que cela ne nous empêchera pas de rester fidèle à votre entreprise culturelle.

Bien amicalement.

Réponse d'H.T.P.

Chère adhérente

Nous vous remercions de l'envoi des jeux réservés aux filles qui, me semble-t-il, étaient aussi pratiqués dans le Pays d'Auge. Nous les publions dans ce bulletin afin d'inciter d'autres adhérents à nous faire part de leurs souvenirs.

Nous avons été très sensibles à vos compliments et à votre amical reproche. Vous êtes d'ailleurs le deuxième lecteur à nous signaler nos carences orthographiques. Nous plaidons coupables (d'autant plus qu'il y a de nombreux enseignants actifs ou retraités dans notre conseil d'administration). Notre seule excuse est que trop souvent nous agissons dans l'urgence, nous ne recevons pas toujours les articles en temps voulu et la personne qui saisit le texte se fie peut-être un peu trop au correcteur d'orthographe qui ne comprend pas tout et ignore les homonymes, les accords grammaticaux et la conjugaison. Alors, nous allons essayer d'être plus vigilants et plus rigoureux. Nous

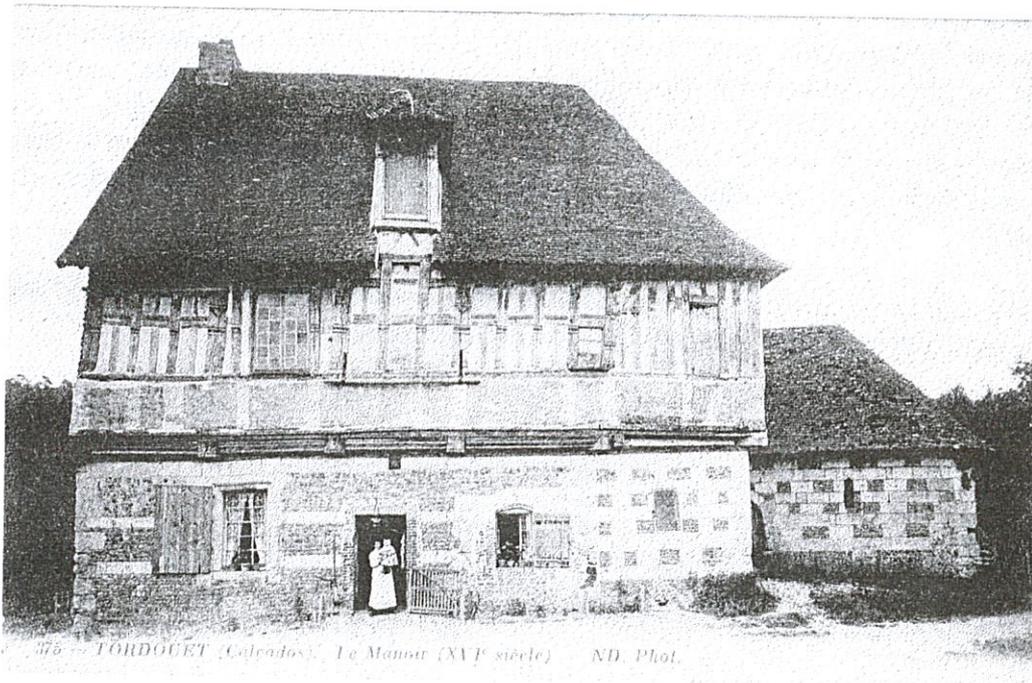
avons demandé à notre collaborateur et ami Dominique Fournier, docteur ès lettres, de corriger tous nos textes. Nous espérons ainsi éviter, à l'avenir, ces erreurs grossières qui, effectivement, sont souvent irritantes. Nous sollicitons, néanmoins, votre indulgence au cas où quelques erreurs nous auraient malgré tout échappé.

.....

Mademoiselle B. Le Prévost de la Moissonnière nous fait part de son plaisir d'avoir retrouvé, grâce à l'article sur « la ferme des Aunaies à Montpinçon », le souvenir de deux de ses ancêtres.

.....

N'hésitez pas, chers abonnés, à nous faire part de vos remarques, suggestions, critiques et témoignages de satisfaction c'est ainsi que nous pourrions progresser et mieux vous satisfaire. Nous n'oublions pas que c'est grâce à vos adhésions que notre association peut mener à bien toute ses activités.



Mme Devique Henriette  
Grand-Quevilly

Tout le monde, au moins en Normandie, connaît le premier vers du poème de Lucie Delarue-Mardrus : « L'odeur de mon pays était dans une pomme. » J'aimerais connaître la totalité du poème. Pouvez-vous me le communiquer ?

## L'odeur de mon pays

L'odeur de mon pays était dans une pomme.  
Je l'ai mordue avec les yeux fermés du somme,  
Pour me croire debout dans un herbage vert.  
L'herbe haute sentait le soleil et la mer ;  
L'ombre des peupliers y allongeait des raies,  
Et j'entendais le bruit des oiseaux, plein les haies,  
Se mêler au retour des vagues de midi.  
Je venais de hocher le pommier arrondi,  
Et je m'inquiétais d'avoir laissé ouverte  
Derrière moi, la porte au toit de chaume mou...

Combien de fois ainsi, l'automne rousse et verte  
Me vit-elle, au milieu du soleil et, debout,  
Manger, les yeux fermés, la pomme rebondie  
De tes prés, copieuse et forte Normandie ? ...  
Ah ! je ne guérirai jamais de mon pays !  
N'est-il pas la douceur des feuillages cueillis  
Dans leur fraîcheur, la paix et toute l'innocence ?

Et qui donc a jamais guéri de son enfance ?

Lucie Delarue-Mardrus

## A propos du mauvais temps

Année 2000: après l'ouragan du 26 décembre 1999 qui a fait les ravages que l'on connaît<sup>1</sup>, il a plu une grande partie de l'été et depuis début octobre la pluie tombe presque chaque jour.

« *On a jamais vu ça* » disent les plus anciens. Pourtant, en fouillant les riches études de l'Abbé LETACQ, botaniste ornaïen du XIXe siècle, nous avons retrouvé ce petit fascicule intitulé « *Météorologie agricole de la vallée de la Touques* » à partir des observations faites à Gacé et Ticheville par l'Abbé LETACQ.

L'abbé LETACQ était alors curé résident de Ticheville (Orne). Il a fait les relevés météorologiques de tous les mois de l'année 1888 et les a publiés, annotés de ses observations et analyses. J'ai retenu : « *Jours de pluie : juin 17 ; juillet 28 ; août 16.* »

« *Août ce mois moins pluvieux que le précédent n'a présenté que quelques jours favorables aux récoltes du 7 au 13. [...]* »

« *La température a été très basse cet été pendant 56 jours du 15 juin au 7 août. Pendant cet intervalle de 2 mois, la moyenne atteint à peine 15°C. [...]* »

« *Les foins n'ont pu être faits que vers le 15 septembre et les herbes artificielles ramassées le 30 septembre. [...]* »

L'abbé LETACQ compare 1888 à une autre année très difficile : « *En 1816, on commença à couper les blés le 9 septembre seulement et la récolte n'en fut terminée que les premiers jours d'octobre.* » d'après les notes du *Journal d'un paysan François Hue du Sap (1800-1823)*.

En 1888, cette longue période pluvieuse fut suivie d'un mois de décembre si doux que « *on voit encore en fleurs dans les jardins des roses, des chrysanthèmes, des soucis, des pois à fleurs, du réséda, de la bourrache, des primevères* »

Et le 9 décembre, l'abbé LETACQ signale « *un passage d'oies et de cygnes sauvages communs [...]* Trois individus de cette espèce ont été tués à Ticheville le 9 décembre près du Moulin de Folval ».

Dans le bulletin de la Société des Amis des Sciences Naturelles de Rouen, 1889, un autre botaniste A. DUHAMEL de Camembert confirme ces étranges floraisons observées à Camembert et à Bellou le 16 novembre 1888 : coucous et primevères sont en fleurs et forment « *un tapis d'un jaune soufré du plus agréable effet* ». Il signale aussi les *Mespilus germanica* (nèfles) *actuellement chargés de fruits et de fleurs*, des marguerites, des violettes, des campanules...

Je n'ai voulu reprendre ici ces observations de plus d'un siècle que pour rassurer nos lecteurs sur l'état actuel du temps. Je terminerais cette note en rapportant un dicton que nous avons recueilli au cours de nos enquêtes à Montviette sur les arbres « *Année de noisettes, année de disette* » et c'est vrai que cette année il y eut des noisettes comme jamais !!...

Christiane Dorléans  
Montviette Nature

<sup>1</sup> On peut rapprocher cet événement de celui du 30 décembre 1709, relaté par de nombreux chroniqueurs comme Arcisse de Caumont dans « Histoire de la ville de St-Pierre/Dives ».

# Qui sont les fermiers du canton

## de Saint-Pierre-sur-Dives au XVIII<sup>e</sup> siècle

Stéphanie Bricon

Un fermier est traditionnellement défini comme un paysan locataire d'un bien, et, à la différence du métayer, paye son loyer (son fermage) en argent, ce que montrent bien tous les baux que nous avons retrouvés grâce à la formule quasi identique dans chaque document :

"... a baillé à ferme prix et loyer d'argent pour le temps et terme de..."

Nous ne parlerons ici que des fermiers qui louent contre fermage des terres et non d'autres biens. Derrière la définition donnée qui est très simple, se cache une réalité complexe qu'il faut tenter de dégager. En effet, la différence entre le bail d'une âcre de terre ou le bail d'une ferme de plusieurs hectares n'est pas des moindres. De plus, comme nous l'avons présenté en introduction, le canton de Saint-Pierre-sur-Dives se situe dans une région géographiquement "mixte" : les fermiers qui louent des terres de labour ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui prennent à ferme des herbages. Ce texte a pour but de présenter les fermiers, leurs familles et leurs lieux d'habitation.

### Les fermiers du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le canton

#### *A région au relief varié, profils nombreux*

Nous constatons que la région Est du canton de Saint-Pierre-sur-Dives est beaucoup plus herbagée que l'Ouest. La Dives constitue en fait, approximativement, une frontière naturelle, entre la plaine de Caen et le Pays d'Auge. Si la frontière est sans aucun doute beaucoup moins lisible à l'époque de nos fermiers, le couchage en herbe n'étant pas à son maximum, semble-t-il, et les pièces de labour n'étant pas aussi grandes, les fermiers du canton exploitent tout de même des terres différentes selon leurs position géographique. Exploiter la terre à Donville ou Lieury n'est donc pas la même chose qu'à Sainte-Marguerite-de-Viette, Boissey ou Vieux-Pont. Par conséquent, les fermiers n'ont pas les mêmes activités, même si la base de celles-ci repose sur l'exploitation du sol. C'est pourquoi il n'a pas été aisé au départ d'identifier nos personnages dans la documentation. Nous avons effectivement rarement rencontré des fermiers identifiés comme tels par leur entourage, par les notaires, chez qui ils passent leurs actes, mais essentiellement comme marchands ou laboureurs. Il semble clair que la dénomination des individus se fait par leur activité principale : ainsi pour la même paroisse, Ouville-la-Bien-Tournée, Louis Maintrieu, fermier de la ferme de la Croix, mort en 1754<sup>1</sup>, est qualifié de marchand alors

<sup>1</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 23149. 19 juin 1754.

que dix ans plus tard Thomas Bougon est laboureur, fermier du sieur De Launay<sup>2</sup>. Enfin avec la période révolutionnaire se généralise le terme de cultivateur qui vient supplanter le laboureur, voire parfois le terme de marchand.

### *Le fermier-laboureur, exemples*

Il est incontestable que le terme de laboureur est beaucoup moins employé que celui de marchand, dans les 89 inventaires après décès étudiés seuls deux concernent des laboureurs (je n'ai pas pris en compte les cultivateurs), celui de Thomas Bougon, cité plus haut et celui de Charles Roussel, à Lieury, mort en 1792 à 76 ans (chez sa fille) et originaire de la paroisse de Morière, dans la plaine<sup>3</sup>. Dans les baux à ferme, Nicolas Chérel, lorsqu'il baille la ferme du Rocreux appartenant aux moines de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, le 10 avril 1736, est qualifié, lui, de marchand-laboureur (originaire de la paroisse de Couliboef). Quand Nicolas-Laurent Chérel reprend l'exploitation en 1780, il est qualifié de laboureur<sup>4</sup>. Enfin la ferme du château de Mittois, appartenant aussi à l'abbaye, est baillée à Dame Catherine Dubois, veuve de Jacques Lerat, laboureur à Mittois<sup>5</sup>, Charles Dusoir, laboureur à Donville chez son père (fermier de l'Abbaye pour la ferme d'Irlande), baille la ferme de la Pommeraie à Berville<sup>6</sup>, le 22 novembre 1761.

Quand on regarde ces exemples, mis à part la ferme de Mittois, on se trouve plutôt dans la zone géographique rattachée à la plaine, Berville est à la limite, en revanche la ferme d'Irlande, à Donville est incontestablement dans la plaine. Même si cela mériterait une étude approfondie, on peut supposer que les laboureurs sont des gens exploitant des terres de la plaine, ce qui est logique puisque c'est là que se trouvent le plus de terres labourables. Nous pouvons aussi émettre une autre hypothèse : nous constatons que les terres baillées sont importantes, ce sont les domaines ecclésiastiques de la région. Il se peut, mais là nous ne pouvons l'affirmer, que le terme de laboureur, employé par les contemporains de nos fermiers, se rapporte à ces gros laboureurs de la plaine et que ce soit la marque du sommet de la hiérarchie rurale de l'époque, le terme de laboureur les distinguant de la foule des fermiers. Mais nous entrons ici dans le domaine de la mentalité des ruraux du XVIIIème, et nous ne pouvons que conjecturer. Cette hypothèse est d'ailleurs remise en question dès que l'on regarde les baux des deux grosses fermes de

<sup>2</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 23169. 2 août 1763.

<sup>3</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 23210. 14 juillet 1792.

<sup>4</sup>Arch. Dép. Calvados, H 7275.

<sup>5</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 23204. 19 décembre 1786.

<sup>6</sup>Arch. Dép. Calvados, H 7274.

□

l'abbaye Sainte-Claire-d'Argentan, situées sur la paroisse d'Abbeville au sud du canton, où les fermiers sont tous "marchands".

### *Le fermier-marchand, exemples*

Les autres fermiers recensés sont quasiment tous qualifiés de marchands. Si le terme de laboureur semble avoir une restriction géographique, ce n'est pas le cas pour celui de marchand, puisqu'il est présent dans tout le canton : à Bretteville-sur-Dives, avec le Sieur René Demay de Briéville, marchand mort en 1725<sup>7</sup>, avec Robert Motte marchand décédé à Montpinçon en 1760<sup>8</sup>. Les exploitants des fermes de la Pusnaye et du Houleme, appartenant aux religieuses de Sainte-Claire-d'Argentan et situées à Abbeville, sont eux aussi des marchands : les Hérault, les Blaize<sup>9</sup>.

On peut s'interroger sur ce qu'ils vendent, puisque le terme de marchand implique forcément une dimension commerciale. Cette réponse on la trouve dans les inventaires : des boeufs. Ce sont généralement des marchands-herbagers à l'image d'un Michel Londe<sup>10</sup>. Mais ces inventaires nous montrent que ce peuvent être aussi des marchands de cidre, de poiré et d'eau-de-vie, activité qui semble très lucrative et sur laquelle nous reviendrons. Et à l'image d'un Nicolas Chérel, déjà rencontré plus haut, certains sont peut être qualifiés de marchands parce qu'ils vendent leur production céréalière. En effet, même dans les inventaires de marchands, nous trouvons souvent l'attirail de culture, par exemple dans celui de Pierre Ouin, à Saint-Martin-de-Fresnay<sup>11</sup> en 1774, il en était de même dans celui de son père Nicolas en 1739<sup>12</sup>. Nous y reviendrons plus en détail, mais nous pouvons déjà signaler que nos marchands-fermiers du canton de Saint-Pierre-sur-Dives pratiquent en réalité des activités diverses et variées.

### **Le système familial : fermé ?**

#### *Les alliances matrimoniales*

Pour étudier le système matrimonial des fermiers du canton au XVIIIème siècle, nous pouvons prendre en exemple une famille, une famille pour laquelle nous possédons

<sup>7</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 23129. 18 janvier 1725.

<sup>8</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 22621. 12 septembre 1760

<sup>9</sup>Arch. Dép. Orne, H 4401 à 4404.

<sup>10</sup>VALLEZ Jean-Marie, "Un marchand herbageur augeron à l'action. Michel Londe et ses boeufs de 1774 à 1805" *Enquêtes rurales n°2, Cahiers de la M.R.S.H.*, X, Caen, 1997, pp. 37 à 62.

<sup>11</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 22632. 29 novembre 1774. Voir annexes, pièces justificatives.

<sup>12</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 22602. Inventaire après décès du 7 septembre 1739.



plusieurs inventaires après décès et plusieurs baux à ferme. De plus c'est une famille qui n'a pas beaucoup bougé puisqu'elle reste en grande partie sur la paroisse de Saint-Martin-de-Fresnay : il s'agit de la famille Ouin. Nicolas, locataire de la ferme de Mannoury appartenant à Messire Levallois, seigneur de Vaudeloges en 1739 quand il meurt<sup>13</sup>, a épousé Anne Louvet. Malheureusement le contrat de mariage n'est pas répertorié lors de l'inventaire et le registre paroissial est lacunaire de 1700 à 1740<sup>14</sup>. On sait seulement qu'aucun enfant Ouin, est né avant 1700 dans la paroisse. La famille est donc une nouvelle venue, installée depuis quarante ans au maximum.

Ils ont eu au moins quatre fils: Jean, Nicolas, Charles et Pierre. Jean a épousé Marie Catherine Lemièrre, Charles a convolé avec Marie Anne Jeanne Fontaine et Pierre avec Margueritte Fayel. Pour Nicolas, on ne sait rien mais il quitte la paroisse pour s'installer à Tortisambert. Les familles des trois épouses sont connues : les Lemièrre sont une famille de marchands d'Ecots, les Fontaine sont aussi originaires d'Ecots (sans doute fermiers aussi). Enfin Margueritte Fayel, la femme de Pierre, est la fille de Nicolas Fayel, marchand à Saint-Martin-de-Fresnay dont la famille est installée depuis le début du XVIIème siècle, au moins (une ferme porte d'ailleurs toujours le nom de Ferme du Fayel). Les trois fils sont qualifiés dans le registre de marchands et les trois épouses sont filles de marchands.

A la génération suivante, Geneviève Françoise Ouin, fille de Jean (mort en 1780, à 70 ans) épouse le 7 février 1785 François Denis Cailloué marchand-boucher, fils de François et boucher lui aussi. Sa soeur Marie Françoise épouse, quant à elle, Jacques Germain, laboureur, en 1791. Leur cousine Marguerite Françoise, fille de Pierre, épouse Louis Nicolas Labbey d'Heurtevent, à l'âge de 35 ans, le 27 juillet 1793. Marie Anne Charlotte, la cousine de Tortisambert, fille de Charles, marchand, épouse Pierre Quettier, qualifié de fermier. Parmi les garçons, Jean Ouin fils de Jean convole avec Marie Jeanne Chemin, fille de marchand. Enfin, et ce sera le dernier exemple, Charles Ouin, fils de Charles et âgé de 44 ans, épouse le 30 thermidor an III Marie Marguerite Ouin, fille d'Auguste Henri Ouin de Mittois, sans doute une très lointaine cousine.

Avec cet exemple, nous constatons que les alliances ont toujours lieu dans la même catégorie sociale ou presque. C'est un exemple type. Dans les inventaires après décès retrouvés, on peut constater que les veuves sont issues du même milieu social. Nous

---

<sup>13</sup> *idem*.

<sup>14</sup> Arch. Dép. Calvados, 5 MI 28 R 62/2, 5 MI 28 R 63 et 2 MI EC 1215 : registres paroissiaux de Saint-Martin-de-Fresnay. Lacunes de 1700 à 1740.

sommes aussi souvent dans le cas d'alliances plus largement familiales : il faudrait d'ailleurs étudier toute la stratégie matrimoniale des familles de Boissey, Sainte-Marguerite-de-Viette, Mittois, notamment des Doucet, Fleuriot, Charlot, familles alliées entre elles. A la fermeture sociale constatée, il faut tout de même ajouter l'ouverture géographique des familles de fermiers : on n'hésite pas à se marier dans des familles de paroisses voisines voire, à une dizaine de kilomètres (Heurtevent et Tortisambert sont à une dizaine de kilomètres de Saint-Martin-de-Fresnay) pour faire le meilleur mariage. Mais ces mariages sont en fait la conséquence des règles de succession et le fruit de stratégies familiales qu'il nous faut voir maintenant.

### *Successions en pays de régime égalitaire*

La coutume de Normandie se caractérise, en matière successorale, par une égalité stricte entre garçons et exclut les filles de la succession (en principe). Tous les biens meubles et immeubles sont donc divisés entre héritiers à la mort des parents, avec plus ou moins de restrictions quant au statut des veuves, définis dans leur contrat de mariage. A chaque décès on constate donc un morcellement du patrimoine familial, il faut ou en recomposer un autre pour les héritiers ou s'arranger pour qu'un seul des fils reste sur l'exploitation agricole déjà en place. La reconstitution d'un patrimoine passe entre autres par la politique matrimoniale vue plus haut. Ainsi dans les papiers répertoriés dans l'inventaire de Pierre Ouin<sup>15</sup>, on constate qu'il récupère une partie des biens de son beau-père, Nicolas Fayel, qui ont été partagés entre ses trois filles. Il en est de même après l'instauration du Code Civil lorsque le 25 octobre 1815, on procède au partage des biens du Sieur François Blaize Duhomme à Abbeville<sup>16</sup>. Ses trois fils se partagent même les bâtiments :

"... Le premier lot sera composé 1° de la maison manable avec la chartrie de par le côté du four avec la grange, le tout de fond en comble, 2° la moitié du jardin (...), 3° une portion de la cour manable à prendre de par le lot entre le four et la chartrie (...), 4° la cour du presbytère d'Ammeville (...), le troisième lot aura le droit de passage sur la partie cédée au premier lot...."

Non seulement on parvient alors à des situations totalement ingérables en matière d'exploitation de la ferme dans son ensemble, mais on aboutit aussi à un complet morcellement des exploitations. D'où la nécessité de reconstruire des entités exploitables,

<sup>15</sup> Arch. Dép. Calvados, 8E 22632, 29 novembre 1774. Reproduit dans les pièces justificatives en Annexes.

<sup>16</sup> Arch. Dép. Calvados, 8E 22677. 25 octobre 1815.

d'où un morcellement des exploitations quitte à bailer à ferme ou à fieffe les héritages et à prendre à ferme quelques terres pour compléter sa propre exploitation. Ainsi Jean Heudey comme époux de Marie Lesage de Réveillon, Françoise Bellay veuve de Pierre Lesage d'Ammeville et les tuteurs du fils de Nicolas et Madeleine Lesage baillent le 29 octobre 1730 à Louis Jean, demeurant à Vaudeloges :

"une petite ferme composée de maison, cour et jardin à porée, pré et terre de labour à eux appartenant comme héritiers de feu Pierre Lesage."<sup>17</sup>

En revanche le problème est tout autre pour les fermiers des grands domaines appartenant à des nobles ou au temporel des abbayes. Les grands domaines nobles restent, à l'heure actuelle, dans l'ombre en raison de la dispersion des archives et il n'est pas possible ici de reconstituer l'occupation des fermes pour toute la période. En revanche les archives des deux abbayes principales permettent de reconstituer l'occupation de leurs terres de 1690 jusqu'à la Révolution française. On constate que dans chacune d'elles plusieurs générations se succèdent. Dans la ferme du Rocreux, à Berville se succèdent : Jean Vasnier (1684-1720) puis Jean Peulvey (jusqu'en 1736), et ensuite la famille Chérel jusqu'en 1817 (date de l'inventaire après décès de Nicolas Chérel) avec une interruption de neuf ans en faveur de Nicolas Aubin de 1755 à 1764<sup>18</sup>. Il en est de même à partir de 1720 à la ferme d'Irlande (Donville) avec Charles puis François Dusoir<sup>19</sup> ou avec la famille Blaize qui occupe la ferme du Houlme, à Abbeville, de 1692 à 1768. Le record de durée est à mettre à l'actif la famille Héroult qui occupe sans discontinuer la ferme de la Pusnaye de 1710 à 1789<sup>20</sup>.

On constate que les propriétaires misent sur la durée et voient dans la stabilité de leurs fermiers une garantie pour leur bien. Ils favorisent le maintien des familles en renouvelant le bail aux veuves quand celles-ci n'ont que des enfants mineurs : ainsi Gabrielle Lemarié, veuve de François Héroult, exploite pendant neuf ans seule la Pusnaye avant de recontracter un bail avec François son fils majeur. Geneviève Motte, au Houlme, veuve de Jacques Blaize en fait de même pendant 18 ans, à partir de 1728! Mais un seul des fils succède au père et l'on peut se demander ce qu'il advient des autres. Sans doute les fermiers cherchent d'autres terres à prendre à ferme : François Dusoir se porte caution pour son fils qui reprend la ferme de la Pommeraie à Berville appartenant aussi aux religieux de Saint-Pierre-sur-Dives par le bail du 22 octobre 1763. On peut supposer,

---

<sup>17</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 22593. 29 octobre 1730.

<sup>18</sup>Arch. Dép. Calvados, H 7275.

<sup>19</sup>Arch. Dép. Calvados, H 7327.

<sup>20</sup>Arch. Dép. Orne, H 4401 à 4404.

□

sans en avoir des preuves irréfutables, qu'à l'image des Chartier en Ile-de-France<sup>21</sup>, mais dans une moindre mesure, ces fermiers relativement importants reprennent des exploitations pour leurs fils ou dirigent ceux-ci vers des carrières ecclésiastiques ou citadines, mariant leurs filles bien dotées à d'autres fermiers ou à des bourgeois des villes environnantes.

### *Solidarités familiales*

Ce qui ressort de tout le propos précédemment tenu est l'importance des solidarités familiales, aspect de la société d'Ancien Régime bien connu. Si Gabrielle Lemarié peut se maintenir dans la ferme de la Pusnaye c'est grâce à la caution de son frère, François Lemarié, marchand à Abbeville. En revanche l'absence de caution peut entraîner la rupture d'un bail : c'est ce qui arrive à la veuve de Robert Dutrait, à Notre-Dame-de-Fresnay, en 1752<sup>22</sup>.

De plus, et nous en avons des exemples tout au long de la période étudiée, certains fermiers transmettent les terres qui leur appartiennent, en les baillant à ferme à leur(s) fils ou gendre, moyen de prendre sa retraite en se constituant un revenu et en n'aliénant pas une partie de la succession : le 4 janvier 1757, Nicolas Follin baille à son gendre, Gilles Hurel, trois pièces de terres pour 6 ans : une en cour et corps de logis et deux en herbe à Saint-Georges-en-Auge<sup>23</sup>. De même, François Caillouey baille, le 8 juillet 1760, à François Caillouey, son fils, deux pièces de terre (plus un corps de logis) pour 49 livres de fermage, à payer aux créanciers du bailleur<sup>24</sup>. Le système fonctionne aussi entre frères et soeurs : toujours dans la même paroisse, Joséphine Bricon, veuve de Louis Leboucher, baille pour 9 ans sa part dans la succession de son père à Louis Bricon, son frère, et à Louis Victor Lainé, son beau-frère le 18 juin 1832<sup>25</sup>, à la fin de notre période. Le système familial est donc une pièce maîtresse dans la vie de nos fermiers : mariages, successions, arrangements pour permettre de s'en sortir en cas de difficultés.

<sup>21</sup>MORICEAU Jean-Marc, POSTEL-VINAY Gilles, *Ferme, Entreprise, Famille. Grande exploitation et changement agricoles. XVIIème-XIXème siècles*. E.H.E.S.S, Paris, 1994, 397 pages.

<sup>22</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 22613, 18 décembre 1752.

<sup>23</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 22617. 4 janvier 1757.

<sup>24</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 22620. 8 juillet 1760.

<sup>25</sup>Arch. Dép. Calvados, 8E 22986. Dossier de client de la famille Leboucher.

## Lieux d'habitation et de production : les fermes du canton

### *Maisons de pierre ou pan de bois*

Christophe Maneuvrier s'est déjà intéressé à l'habitat dans la région en tentant de cartographier l'aire du pan de bois et celle de la pierre dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives<sup>26</sup>. Ainsi, plusieurs des fermes recensées peuvent être rapidement situées avant de confirmer par un recensement sur le terrain. Nos fermiers vivaient effectivement dans des maisons différentes selon leur position géographique, mais aussi différentes selon leur position sociale. Comme le dit Michel Cottin :

"Bien des maisons de ces "honnêtes hommes" en passe de changer de patronyme pour le nom de leur cour, marques de cette progression sociale, et dans ce long mouvement que constitue l'HISTOIRE, la maison restitue dans son plan et sa physionomie toutes ces étapes de progrès et d'évolution."<sup>27</sup>

Nous avons des exemples de fermes dont nous savons que les locataires sont devenus propriétaires à un moment donné : la ferme du Fayel à Saint-Martin-de-Fresnay, la Cosmerie (la famille Cosme est une famille de marchands au XVIIIème) à Saint-Georges-en-Auge, la cour Marguerie à Notre-Dame-de-Fresnay... Enfin les matrices cadastrales de 1830 nous révèlent un nombre important de cours qui ont pris le nom de leur actuel ou ancien occupant, venant confirmer la réussite sociale de toutes ces familles par la toponymie locale.

□

### *La maison d'habitation*

□

□

Les inventaires sont souvent éclairants sur la composition et l'agencement de la maison d'habitation, "la maison manable" telle qu'elle est souvent nommée. Les inventaires commencent toujours par la cuisine, le lieu de vie le plus utilisé au quotidien et la première pièce que l'on trouve en entrant. Suit l'inventaire des meubles de la salle, que l'on réservait aux dimanches et aux grands repas, mais où l'on trouve aussi parfois des "couches", des "paillasses", des lits. Puis viennent la ou les chambres, les greniers, des pièces ressemblant à des débarras, ou du moins à usages variés, nommées généralement

<sup>26</sup>MANEUVRIER Christophe, "Maisons à pan de bois et maisons de pierre dans le canton de Saint-Pierre-sur-Dives. Essai de cartographie." *H.T.P. de St P/D*, n°39, Le Billot, septembre 1992, pp. 8 à 13.

<sup>27</sup>COTTIN Michel, "Vie rurale et construction à pan de bois du Pays d'Auge au XVIIème et XVIIIème siècle", *H.T.P. de St P/D*, n°19, Le Billot, septembre 1987, pp. 15 à 68.

□

"aistre" ou "cabinet" où l'on trouve de tout, une ou plusieurs caves... On peut rajouter, souvent dans la maison d'habitation à côté de la cuisine, la laiterie où, traditionnellement, les femmes font le fromage. Si l'on regarde en détail les inventaires, on a l'impression que les maisons s'agrandissent au fur et à mesure que le XVIIIème avance. Est-ce dû à la précision croissante des notaires ou est-ce réellement une spécialisation croissante des pièces de la maison, une amélioration du niveau de vie, une élévation dans la hiérarchie sociale que l'on veut traduire dans la pierre ou le bois ?

Prenons deux exemples dans les inventaires, les baux ne faisant aucun détail de la maison manable. La maison de Jacques Alliot, habitant la ferme des Demoiselles de Malicorne (Notre-Dame-de-Fresnay), possède, en 1742, une cuisine, deux cabinets, une chambre sur la cuisine, une cave, un grenier<sup>28</sup>. La maison d'habitation de la ferme du Rocreux, en 1817<sup>29</sup>, possède une cuisine, une laverie, une laiterie, deux salles, trois chambres et deux greniers plus deux cabinets et une cave. L'amélioration des habitations des fermes au XVIIIème s'est traduite par la multiplication des pièces entraînant une spécialisation de certaines, mais beaucoup de fermes semblent déjà avoir une chambre, et une salle au moins, dès 1690.

### *Les bâtiments d'exploitation*

Les bâtiments d'exploitation se situent eux dans la cour, attenants à la maison d'habitation ou encadrant la cour, la fermant ou non. Toutes les combinaisons sont possibles, l'agencement des fermes variant d'une ferme à l'autre... Ces bâtiments consistent en grange(s), chartrie pour y mettre le gros matériel agricole, cave(s) et pressoir avec parfois une bouillierie, greniers pour y mettre le foin, la paille, les céréales ou les outils et enfin étable(s) et écurie. Exceptionnellement on peut y trouver une bergerie. Souvent les fermiers ont à leur disposition plusieurs greniers où l'on trouve aussi bien les fruits de la récolte, que des outils, que des vêtements ou des meubles.

Enfin, l'entretien des bâtiments des fermes est à la charge des propriétaires sauf en cas de précisions dans le bail, d'où le manque d'informations sur l'état des bâtiments dans les sources consultées. Pourtant nous avons la chance de posséder l'arrêt des comptes entre François Hérault, fermier de la Pusnaye, et le représentant des religieuses de Sainte-Claire-d'Argentan<sup>30</sup> où nous pouvons avoir une idée de la charge que représente

<sup>28</sup> Arch. Dép. Calvados, 8E 22603, 20 mars 1742.

<sup>29</sup> Arch. Dép. Calvados, 8E 22681, 23 août 1817. Inventaire après décès de Nicolas Chérel, fermier du Rocreux.

<sup>30</sup> Arch. Dép. Calvados, H 4403.

l'entretien des bâtiments d'une exploitation agricole sur deux ans (1782 et 1783). Ce document prouve aussi que, bien souvent, ce sont les fermiers qui procèdent à la réfection des bâtiments agricoles sans doute avec l'accord des propriétaires, ces derniers se préoccupant, semble-t-il, plus de l'état de leurs biens, sources de revenus indispensables, que du confort de leur fermier. Ce document montre d'ailleurs que l'on répare plus que l'on n'améliore.

Cette présentation des fermiers du canton de Saint-Pierre-sur-Dives ne fait en réalité que poser des questions, les réponses apportées ne sont que des exemples et l'étude devrait être plus systématique. De même, il serait important d'étudier les alliances matrimoniales et les successions beaucoup plus en détail, notamment pour essayer de chiffrer les dots moyennes des enfants de fermiers. Il faut tout de même insister sur l'importance du réseau de relations familiales, de la parentèle de ces fermiers qui dépassent souvent le cadre de la paroisse. Une étude approfondie serait aussi à faire sur tout l'habitat du canton pour montrer dans le détail comment la réussite sociale des marchands, surtout, se traduit dans le paysage par l'amélioration des fermes qui deviennent souvent de superbes demeures.

Total des dettes de François Hérault, sieur des Acres sur ses fermages de 1782 et 1783 :

2758 livres.

Mais il a avancé pour la communauté :

- 30l 4s pour leur fournir du lin.
- 5l pour ses gages (?).
- 200l pour voiturage de bois provenant du bois de la Pusnaye.
- 40l 10s au couvreur.
- 37l 17s au maçon.
- 64l 18s au charpentier.
- 26l 7s pour tuiles, pavés, briques, tuillots (*sic*).
- 30l 8s pour achat de 1600 lattes de bois destinées à la cave et à la chartrie.
- 36l 16s pour la couverture des bâtiments.
- 18l 3s 6d pour achat de clous.
- 13l 4s pour faire le fossé d'évacuation du Chemin du Moulin.
- 50l pour faire le fossé de la réserve du côté sud, pour empêcher les bestiaux d'y entrer.
- 330l pour 66 perches réparées du chemin de Falaise.
- 16l 16s pour les 14 journées de réparations ci-dessus.
- 196l 10s pour voiturages de pierres pour ce chemin en 1782.
- 632l 19s pour voiturages de pierres en 1783.

□

- 272l 3s pour harnois, nourriture aux officiers du bureau des finances, du bailliage d'Exmes et de Sénéchal l'arpenteur.
- 43l 2s d'avance sur 1781.
Total 2258 livres, reste à payer 500 livres.

*Arrêt des comptes entre François Hérault, fermier de la Pusnaye, et les religieuses de  
l'Abbaye Sainte-Claire d'Argentan.*

*19 juillet 1784. Arch. Dép. Orne*

*H 4403.*

## Convocation chez le notaire. 18 décembre 1752

Arch. Dép. Calvados 8E 22613

*Ce genre de convocation chez le notaire (la seule trouvée) montre que le décès précoce d'un des conjoints peut remettre en question l'exploitation d'une ferme. Il est aussi révélateur de l'importance des solidarités quasiment toujours familiales dans la société rurale au XVIIIème. Une veuve seule ne peut avoir la confiance des propriétaires. Reprendre une exploitation avec un de ses fils, majeur, ou avec la caution d'un frère, d'un beau-père ou beau-frère est obligatoire. D'ailleurs ce document semble souligner la bonne volonté des bailleurs mais ces derniers réclament des garanties.*

Du samedi dix huitième jour de décembre l' an 1752 au Billot. Une heure après midi.

Se sont présentés les sieurs Nicolas Perrine et Jacques François LeCesne ayant épousé les filles et héritières de Michel Cailloué demeurant en la par. de Berville, lesquels nous ont représenté un (?) fait à leur requête, à la veuve Robert Dutrait, fermière, demeurant en la par. de Notre-Dame-de-Fresnay par le ministère du Sr Charles Deshays, huissier.

Cejourd'hui, contrôlé à Saint-Pierre-sur-Dives le même jour, où la sommation faite à la veuve de se transporter devant nousdit notaire, neuf à dix heures du matin, pour passer bail devant notaire auxd. Srs Perrinne et LeCesne, des héritages et maisons que led. feu Robert Dutrait baillait à ferme desd. Srs comparants sous sa promesse verbale et en outre par lad. veuve de leur donner bonne et valable caution pour plus de sûreté des fermages, clauses et conditions qui auraient pu être portées par le bail que lesd. comparants étaient tout prêts de passer aujourd'hui devant nousdit notaire à lad. veuve, au cas qu'icelle veuve leur donna bonne et valable caution, parce qu'en cas de refus par icelle veuve de toutes les charges susdites, que lesd. sieurs comparants entendent se remettre en possession au jour de Noël prochain de tous les héritages et maisons que led. feu Robert Dutrait jouissait sous promesse verbale.

Et comme lad. veuve ne s'est point présentée ni personne pour elle sur lad. sommation pour passer bail, et de fournir caution quoique lesd. sieurs Perrinne et LeCesne ayant attendu depuis la susd. veuve de neuf heures jusque après deux heures après midi, ils nous en ont demandé l'acte ce qu'accordé leur avons pour valoir et ainsi que de raison promettant et obligeant et fait et passé aux présences des Srs François et Pierre François Peulvey père et fils demeurants à Sainte-Marguerite-de-Viette, témoins qui ont après lecture faite et jouissance, ce renvoi (?) sur charge donnant, bonne, vraie et haute part (?)."

□

*La ferme est effectivement rétrocédée et Marguerite Le Chevallier, veuve de feu Robert Dutrait, baille à ferme, par acte du 23 décembre 1752, au sieur François Maillard de Notre-Dame-de-Fresnay, deux aîtres de maison, une à usage de demeure et l'autre de grenier avec un jardin pour 15 livres de fermage et deux chapons payables le jour de Noël. Les héritages de Michel Cailloué sont reloués mais la veuve se réserve la levée de blé de l' "Epiney" et aura droit de faire battre les grains dans le grenier de la ferme. Enfin elle aura le droit de laisser ses animaux dans l'étable jusqu'à Pâques 1753.*

FRANCE PITTORESQUE



*Femmes de Lorraine et de Bayonne.*

# Les marchands d'étain à Saint Pierre sur Dive

1614-1727

Henri Paumier

Dans les siècles passés, l'étain par ses qualités et son prix acceptable, a servi de matière première pour fabriquer une foule d'objets de toutes sortes. De cette production, la plus connue est la poterie d'étain : une des spécialités du métier d'étannier-plombier<sup>1</sup>.

Pour la Normandie, l'histoire de cette profession est connue dès la fin du moyen âge grâce aux archives des communautés d'art, de métiers et marchandises qui donnent des indications sur : l'organisation, la réglementation, la réception des maîtres et les procédures pour sanctionner les fautes. Cette documentation, qui est répertoriée dans les inventaires des archives départementales, existe seulement pour les grandes villes où il y a suffisamment de maîtres pour former une communauté.

Pour les autres villes et les bourgs ayant foires et marchés actifs, il y a quelques documents isolés et non classés, qui sont généralement difficiles à trouver et à exploiter: c'est le cas de Saint-Pierre-sur-Dives.

Dans les fonds de la haute justice de l'abbaye, entre autres sources, il y a quelques actes significatifs qui, sur plus d'un siècle, attestent de la présence successive de maîtres étanniers ayant tenu boutique, et que le droit d'essai et de contrôle de l'étain y a été exercé au moins pendant 30 ans. De plus, il y a une pièce rare : un contrat d'apprentissage, et quelques repères sur les potiers étrangers venant étaler sur les foires et marchés.

La publication qui est proposée ici n'est pas une histoire exhaustive, mais la communication des quelques notes recueillies et expliquées grâce à la législation d'alors.

Les statuts et ordonnances royales du 25 août 1618 définissent l'exercice du métier d'étannier-plombier en règle générale. A Saint-Pierre-sur-Dive l'article VIII ne peut être suivi faute d'effectif suffisant : *"il y aura toujours quatre gardes audit métier, les trois premiers, à savoir l'ancien et deux autres seront de la branche d'Estainerie, et le dernier de la branche de plomberie, ausquelles charges chacun servira deux années consécutives; et tous les ans en sortira deux, et leur lieu en sera mis deux autres, ainsi qu'il est accoutumé..."*. Le seul maître établi dans le bourg doit respecter la législation pour l'apprentissage, la maîtrise et toutes les règles de la fabrication et du commerce. De l'article VIII ne subsiste que le pouvoir de contrôle exercé par un ou deux gardes

---

<sup>1</sup>L'orthographe d'estannier est variable : dans un même texte il y a parfois plusieurs écritures différentes. Chacune d'elles est respectée dans les extraits de transcription littérale qui sont mis entre guillemets. Sur l'étain en Normandie centrale : article de M. Cottin p.58-72 dans le catalogue de l'exposition H.T.P. Foyer Rural "Le Billot" n°30 juin 1990 "De la forge à l'atelier".

l'article VIII ne subsiste que le pouvoir de contrôle exercé par un ou deux gardes désignés par concertation entre les maîtres étalants sur les foires et marchés. Leur fonction ne se limite qu'à "visiter les marchandises d'étains exposées à la vente".

Le premier procès verbal de cette pratique figure dans le registre de police de la haute justice de Saint-Pierre-sur-Dive en date du 27 mars 1640 : Devant le Bailly comparaissent les estanniers, Jean Letellier, Nicolas Colmiche, Raoul Le Riche, Maître Guillaume Guérout et Jacques Guérout. Ils nomment pour gardes Jean Letellier et Paoul Le Riche "a eulx la charge de la visitation" ; au dessous de cet acte deux témoins Nicollas Colmiche et Jean de Camproger . La plupart des comparants ne sont pas des inconnus :

- les Guérout: dans ce métier de nombreuses familles portent ce patronyme dont les généalogies s'incrivent dans les registres de catholicité de Saint-Pierre-sur-Dive, Falaise et Lisieux. Le plus connu par les collectionneurs est Sébastien Guérout, essayeur visiteur et marqueur d'étain, cité en 1696 pour avoir exercé cette fonction depuis mai 1691.

- Jean Letellier: son contrat d'apprentissage est une preuve. « *Le 28 avril 1614 avant midi par devant les Tabellions royaux de Saint Pierre sur Dive "fut présent Jean Guérout dudit Saint Pierre du mestier d'étannier lequel s'est soumis et obligé envers Jean Letellier fils Henry de la paroisse de Hiéville aussy présent luy bien et deubment monstrier son dict mestier d'estamier pendant le temps et espasse de dix huit moys en ce qu'il pourra comprendre commençant aujourd'huy."* Jean Letellier ne sera pas nourri et doit prêter à son maître 150 livres d'étain : 100 livres de commun et 50 livres selon l'ordonnance. A la fin de l'apprentissage devra rendre le même poids d'étain, sinon il sera obligé de le payer : le commun à raison de 7 sols et l'autre à 9 sols.

- Raoul Le Riche : lui et sa famille sont mentionnés dans les épaves du notariat de Crocy. Il est l'un des fils héritiers de Honnête Homme Josias Le Riche et de Guillemine Fourneaux ses père et mère de Fresné-la-Mère. Son contrat de mariage du 1er Juin 1628 avec Honnête femme Anne Angot indique que les futurs sont de la religion protestante. Le 28 juin 1628 avec ses deux frères André et Philippe tous aînés et majeurs passent un accord sur du blé et "*les ustencilles d'estain ; moules de cuivre et autres choses servant au mestier et estat d'estamier dont le dit defunct faisoit profession*". Jacques et Jullien frères mineurs pour leur part sont crédités de 300 livres.

Le 9 septembre 1648, il y a une autre nomination : Jean Letellier, Jacques Guérout, Charles Guérout choisissent Jacques Guérout pour garde de leur métier " *a luy la charge de faire la visite des marchandises d'étain.* "

Le 2 mai 1673 devant le Bailly se sont présentés Philippe Le Mor, Jean Le Riche. Ces deux gardes, après avoir fait la visite des marchandises d'étain apportées en la foire, se présentent au pavillon de police pour déclarer : "*Charles Pigis a esté trouvé saisy de sept plats chacun de cinq carteronts pesant pièce, qu'il sont desoubs de treize grains au desoubs de l'ordonnance par onse*". Ils demandent l'injonction du procureur fiscal pour

## Terminologie d'un pichet de P. Jourdain (1787) à Lisieux

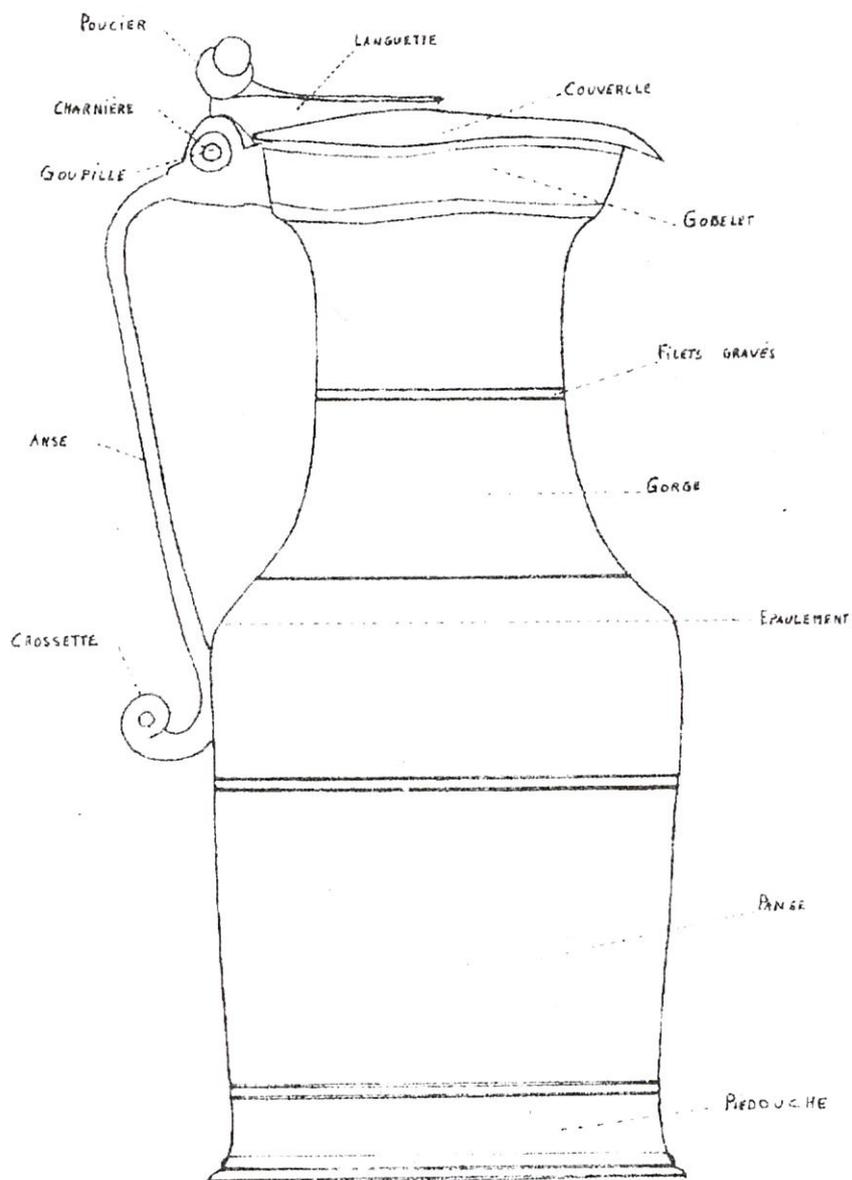


Planche extraite du « Mémoire sur les poteries et orfèvreries d'étain en Normandie »  
par Roger Verdier

que la vaisselle soit rompue et que le contrevenant paie l'amende prévue par les règlements. Pour sa défense Charles Pigis déclare qu'elle lui a été envoyée par Ursin Guérout, son beau-frère pour la vendre et qu'il "*la marqué de sa marque*"...

Voici la sentence "*sur quoy faisant droit, nous avons ordonné que lesdits plats seront cassés, estant vicieux et contrevenants aux statuts dudit mestier, et le dit Pigis condamné a cinq soulz d'amende et défense a luy à l'advenir de residiver à painne des depens et amende porté par les ordonnances et statuts dudit mestier*". signé Le Danois (c'est le Bailli depuis 1662).

Le 26 mars 1675 au pavillon de police : sur les remontrances faites par Jean Le Riche marchand estannier bourgeois de Falaise : que le nommé Jean Rillon de ce bourg faisant la profession dudit métier d'estannier "*avoit ce jourd'huy installé dans le marché et foire séante ce jourd'huy en ce bourg sans avoir esté receu maistre dudit mestier et que desfence luy seront faites d'estaller dans ce dit marché jusqu'à ce qu'il a esté passé maistre*". Le Bailli faisant droit sur la remontrance de Jean Le Riche ordonne que Rillon se fera passer maître le 1er mai prochain.

- Jean Rillon est né à Saint-Pierre-sur-Dive, il est le fils de Guillaume Rillon et de Marguerite Chamberlan. Le 23 octobre 1670, il épouse en première noces Anne Jouen. Le 1er Décembre 1674, à 29 ans, veuf, il se remarie avec Anne Lambert, âgée de 16 ans, fille de feu Guillaume Lambert et de Françoise Le Maignen.

De ce dernier mariage sont nés plusieurs enfants dont au moins 2 garçons, Georges et Guillaume, qui sont cités dans la lettre de 1709. Sur l'exercice du métier de Jean Rillon, aucun document n'a été trouvé. Ce n'est qu'après le décès, survenu le 18 mars 1702, par les déclarations de sa veuve et la lettre de maîtrise de son fils Guillaume que l'on a quelques preuves de son établissement.

En mai 1691 à Versailles, Louis XIV publie un édit pour ériger des offices héréditaires d'essayeurs-contrôleurs-marqueurs des ouvrages d'étain. A cette fonction, le nombre de titulaires est proportionnel à l'importance de la communauté de chacune des villes : à Caen et Rouen il y en a trois, à Alençon deux. Dans les autres villes et bourgs où il y a des potiers d'étain, un seul.

Cet édit, dans son esprit, a pour but d'obvier aux "*abus qui se sont commis de tout temps... toute sorte d'estain fin et commun sera essayé, veu, visité, contrôlé et marqué par les dits officiers toutes les fois qu'il sera fondu et refondu et les droits de six derniers par livre d'estain pesant a eux payés auparavant la vente, sans que lesdits potiers d'estain s'en puissent dispenser sous quelque cause et pretexte que ce puisse estre ; leur faisons défenses et a tous autres de vendre ny exposer en vente aucun ouvrage neuf d'estain qu'il n'ait esté essayé, veu, visité et marqué par les officiers à peine de confiscation et trois cens livres d'amende...*"

Le 22 Juillet 1702, jour de foire de la Madeleine, au pavillon de police, devant monsieur Le Bailly, déposition de Anne Lambert, veuve de défunt Jean Rillon, vivant marchand d'estamier, bourgeois de cedit lieu, ayant le droit de contrôle de la marque d'estain de cedit lieu, n'acceptant pas les marchandises non contrôlées de Robert Le Camber,

marchand estamier de la ville de Caen pour les avoir exposées aujourd'hui à la vente dans la foire "...sans estre marqués de la marque dudit Camber ny celle du controle de la marque de l'estain scavoir dix sallières deux tasses à boire et cinq douzaine et demie de cuillers le tout d'estain commun, qui est contrevenir aux arrêts et déclarations du roy et particulièrement à l'arest du Conseil du unze novembre mil six cent quatre vingt douze...suivant l'exploit dudit arest fait par Jacques Lecesne sergent dabité et contrôlé de ce jour (contenant) assignation heure présente par devant nous voir juger et confiscation desdites marchandises...aux inthérests de la dite Lambert...".

Pour sa défense Robert Le Camber déclare : étant maître du métier de potier d'étain en la ville de Caen, il est propriétaire conjointement avec les autres maîtres du droit de contrôle prétendu par la veuve Rillon et que les marchandises en question ne sont sujettes à aucunes visites ni droits suivant l'usage de la dite ville de Caen. De plus il déclare que le surplus des autres marchandises étalées est bien marquée.

Maître Nicollas Maintrieu avocat en remplacement du procureur fiscal (défendeur des intérêts de l'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive demande que les tasses et les cuillers soient confisquées... et que Le Camber soit condamné à dix livres d'amende... finalement Robert Le Camber a 100 sols d'amende et deux desdites cuillers sont confisquées avec dépens envers Anne Lambert. Le reste des marchandises est rendu et défense au contrevenant de récidiver sous les peines portées par les arrêts...

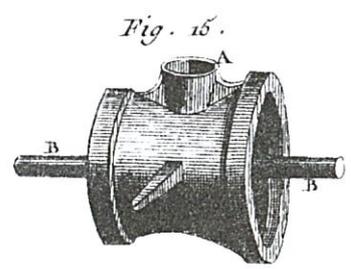
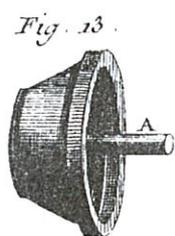
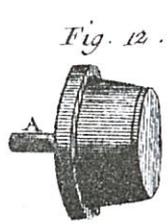
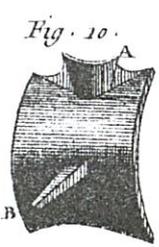
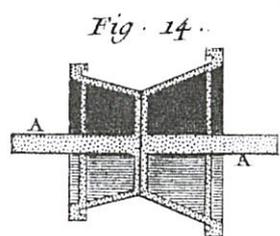
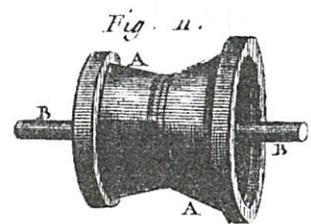
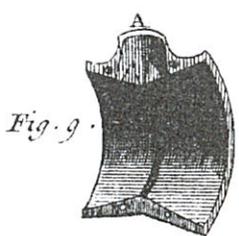
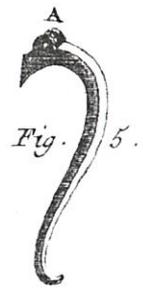
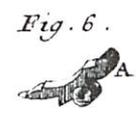
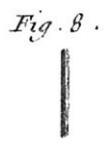
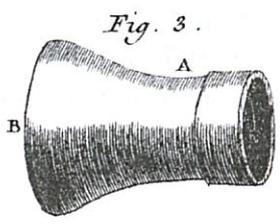
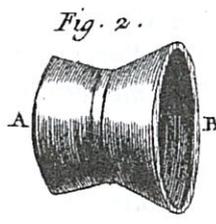
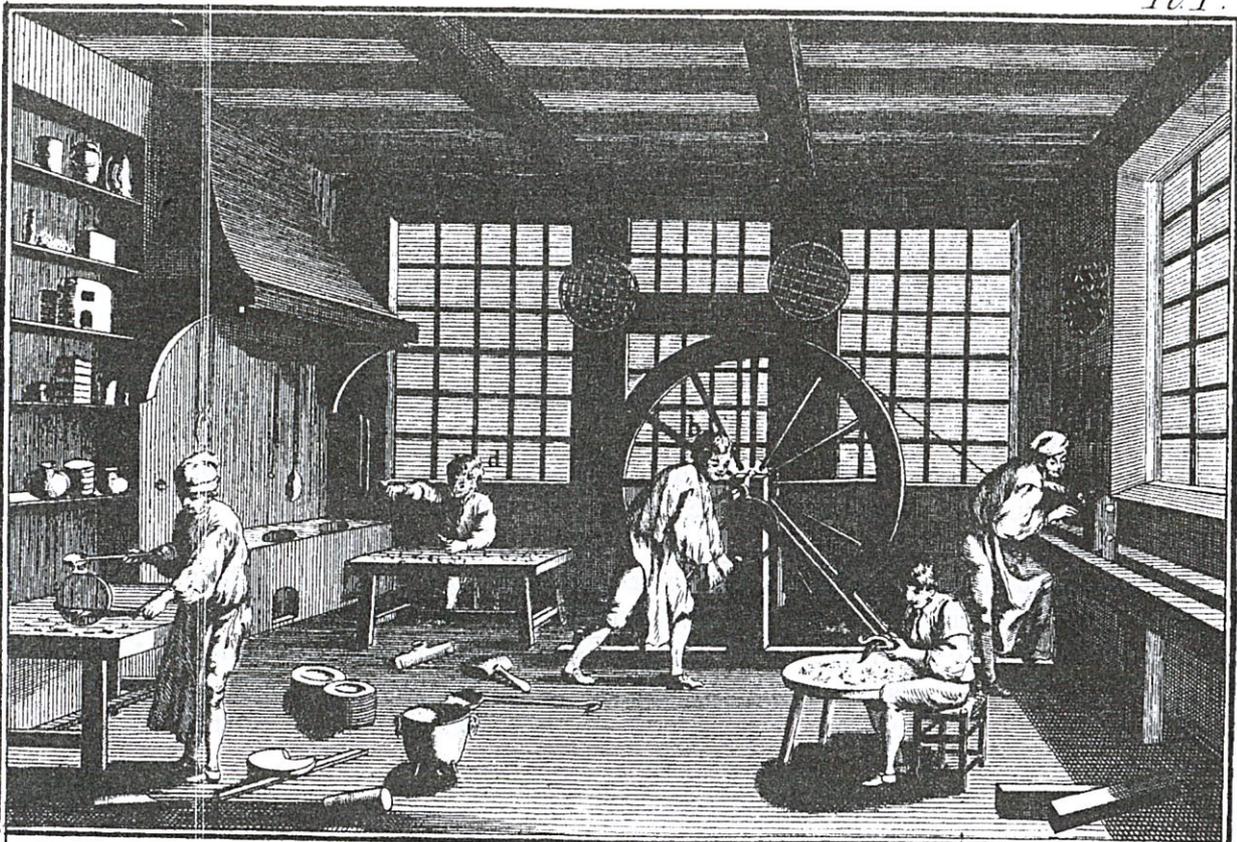
Le 12 octobre 1705, demande faite à Monsieur Le Bailly de la Haute Justice de Saint-Pierre-sur-Dive " supplie humblement Guillaume et Georges Rillon bourgeois de ce lieu, et vous remontre qu'estant fils de desfunct Jean Rillon maistre estamier-plombier ; vivant bourgeois de ce lieu, ils auraient travaillé dudit métier chez ledit feu leur père et chez plusieurs autres maistres dudit mestier d'estamier-plombier et particulièrement en la ville de Lisieux pendant plus de six à sept ans pourquoy... désirent se faire recevoir maistres dudit mestier et d'exercer ycelluy tant dans ce bourg qu'autres lieux dependants de cette haute justice.

Ce considéré mon dit sieur il vous plaise recevoir les dits suppliants... en faisant par eux aparoir de leur capacité, vie, moeurs et religion par deux maistres dudit mestier et de les exempter de chef d'oeuvre suivant et conformément aux statuts article cinq vérifié au parlement le vingt cinq iesme jour d'Aoust mil six cent dix huit et vous ferez justice.". Signé Guillaume Rillon et Rillon (sans prénom) avec paraphe.

Cette lettre est faite tout d'abord par Georges, ensuite Guillaume est rajouté, et le texte mis au pluriel. Ce dernier est seul pris en considération. Comme il est d'usage, cette demande est transmise au Procureur fiscal. Celui-ci "consent les fins de la présente" et que information soit faite.

Trois attestations sont jointes à cette lettre :

"Nous sousignés Pierre Jourdain et Pierre Adélivet, mestre du métier deteinier et plombier de la ville de Lisieux atestons que la personne de Guillaume Rillon a travaillé chez ledit Pierre Jourdain l'espasse de six ans pendant lequel temps il l'a exercé ledit mestier d'étermier, pour luy servir dans le Bailliage de Saint Pierre sur Dive ainsy qu'il est porté par la présente requête. fait ce quatorze iesme jour d'octobre mil sept cents cinq. signé Jourdain et Adélivet."



Jucotte Del.

Benard Sculp.

Potier d'Etain, Moules.

"Je soussigné prêtre curé de l'église paroissiale de Saint Pierre sur Dive atestons que Guillaume Rillon de notre paroisse est né d'un père et d'une mère qui ont toujours fait profession de la foy catholique apostolique et romaine et que le dit Guillaume à l'exemple de ses père et mère a toujours vécu dans la dite religion catholique et en fait tous les devoirs. En foy de quoy j'ai délivré le présent audit Rillon pour luy valoir et servir ainsi qu'il appartiendra. Le 20 Novembre 1705. Signé Morand."

"Veu les attestations et conclusions du Procureur fiscal... nous avons permis audit Guillaume Rillon de faire et exercer ledit métier d'estamier et plombier dans ce bourg de Saint Pierre sur Dive et ycelluy receu maistre dudit mestier... et a luy permis de travailler en boutique ouverte tant dans cedit lieu qu'autres lieux dépendant de cette haute justice en se comportant et conformément aux statuts dudit mestier arrest et règlements et portant honneur a ses antiens, pourquoy avons pris le serment en tel cas requis. Signé De Voynes."

- Dans les sentences de police de la haute justice de l'Evêché - Comté de Lisieux, des Pierre Jourdain figurent à différentes époques, l'un d'eux est reçu maître le 11 juillet 1678 sur les témoignages des deux gardes : Pierre Faguet et Germain Adelivet. L'homologation de cette maîtrise est du 19 décembre de la même année. Un autre Pierre, contrôleur, le 19 Juin 1751 fait un procès à un fabricant de médailles pour fraude sur la qualité de l'étain...

De l'assiette faite en la paroisse de Saint-Pierre-sur-Dives de la somme de 2.514 livres pour la part de la taille et autres taxes pour l'année 1712, la contribution de la veuve Jean Rillon (Anne Lambert) est de 14 livres dix neuf sols. Celle de son fils Guillaume n'est que de 79 sols (20 sols égalent une livre) : ce qui laisse à penser qu'il est peut être employé chez sa mère.

Le 21 Mai 1722, Anne Lambert, pour la défense de ses intérêts, dénoncé au Bailly plusieurs particuliers inconnus logés à présent à l'hostellerie des trois marie à Saint-Pierre-sur-Dive, pour exercice illégal du métier d'estamier-plombier. Après avoir précisé qu'elle poursuit toujours les fonctions et exercices de défunt son mari, maître Jean Rillon, elle rappelle l'article III du 25 Août 1618 : "*...défenses a toutes personnes d'ouvrer dudit métier ni faire choses en dépendant soit en boutique, chambre ou autres lieux, s'il n'est maitre ayant prêté serment à justice ou s'il ne travaille pour les maistres dans leurs maisons, boutique ou es ateliers de plomberies ... lesdits maitres ne pourront aller ni envoyer refondre ou refaire de la vaisselle ès maisons des bourgeois...*"

De plus, Anne Lambert remontre qu'elle a aussi la charge de contrôleur -essayeur d'étain, à raison de quoi, il lui est dû six deniers de rétribution par livre d'étain et trois deniers pour un supplément payé au roi pour toutes les marchandises avant d'être mises en vente.

Comme ces particuliers fraudeurs causent un préjudice considérable, elle demande au Bailly un mandement "pour approcher heure présente, par devant vous, en votre hôtel,

lesdits particuliers...pour eux se voir condamner à l'amende telle que justice jugera a propos..." et aussi de quitter ce bourg ; saisir leurs moules et étain ; leur donner les peines relatives, le tout avec depens.

Le lendemain 22 mai "s'est présente Pierre Vorgé un desdits particuliers, lequel nous a dit en défense que quand il est arrivé, il nous a demandé permission de travailler dans ce bourg d'autant qu'il n'y avoit point de maître dudit métier".

Le jugement de cette affaire est renvoyé à la première audience et "ce pendant ledit Vorgé autorisé à travailler de son métier dans ce bourg et lieux dépendant de cette haute justice..."

- Anne Lambert est alors âgée d'environ 64 ans, son fils est décédé le 3 Janvier 1719 à 42 ans. D'après la déclaration de Vorgé et l'autorisation temporaire de travail, il semble qu'il y ait une place pour qu'un ouvrier soit employé. Cet incident ne décourage pas cette femme puisque 5 ans plus tard elle se manifeste encore au moins deux fois.

Le 10 Février 1727 : Anne Lambert veuve de feu Jean Rillon, tente de faire condamner Jean Le Mor, maître estamier de Caen, à l'amende et à ses interêts qu'elle estime a 500 livres pour avoir vendu et échangé de la vaiselle d'étain à plusieurs particuliers dans la maison de l'Auberge de la Coupe d'or, en ce bourg.

Le Mor reconnaît avoir livré aujourd'hui de la marchandise d'étain qu'il a vendu hier à la foire. De plus il déclare "qu'on luy a baillé aujourd'huy de viels étains pour en envoyer en échange du neuf de chez luy...". Le procureur fiscal déclare qu'il faut que les témoins soient approchés pour avoir des preuves...

- La suite de cette procédure n'est pas connue, par contre le prix pour cette première partie figure à la fin de la minute : "54 sols, moitié a nostre greffier et le procureur fiscal 18 sols...".

Le 9 septembre devant Le Bailly se sont présenté Jean Le Mor de la ville de Caen et Gilles Pigis de Vimoutiers tous deux maîtres du "*mettier d'eteinnier*" gardes jurés nommés pour les foires et marchés de Saint-Pierre-sur-Dives depuis le 10 Avril 1725, pour demander que les étains soient contrôlés avant d'être mis en vente.

Nicolas Hesbert, marchand de toile de Lisieux, contrôleur des ouvrages d'étains de la ville et banlieue de Lisieux, mandataire chargé de la vente des marchandises appartenant à Marie Hébert veuve de Claude Adélivet, en son vivant maître étannier de Lisieux, proteste sur le bien fondé de ce contrôle décidé par des soi-disant gardes. Il ne veut reconnaître que l'étalonnage de la table de contrôle du bureau du greffe de Rouen. Malgré cette constestation, avec le consentement du Procureur fiscal, le Bailly ordonne "*que conformément aux statuts et reglements il sera fait un essay d'une pièce de marchandise d'estain de chaque espèce gros et fin de chacun des marchands potiers d'estains...*".

Les gardes jurés ont fait leur visite et "se sont saizie" d'une pinte à l'étal de Hesbert, à celles de Pigis, Le Mor, et la veuve Rillon chacun une assiette. Lesquelles pièces ont été transportées chez la veuve Rillon qui a le droit de contrôle dans ce bourg.

*"Auquel lieu a été fait essay par lesdits maistres garde savoir de la pinte appartenant audit Hebert et après que la balle d'essay a ete pezee elle s'est trouvée pezante a sept grains d'empirence... l'assiette a Pigis...dix grains d'empirence... l'assiette de Le mor.. quatre grains d'empirence... l'assiette de la veuve Rillon... de la même pezanteur..."*

- Le contrôle ci dessus a pour but d'évaluer la densité de l'étain par rapport à un étalon de référence : une balle et son moule. Pour contrôler une pièce, il faut en fondre une partie pour remplir le moule. le poids de la balle ainsi faite et comparé à celui de l'étalon : à égalité, c'est parfait ; jusqu'à 4 grains c'est toléré ; au dessus il y a fraude (le plus souvent teneur en plomb trop élevée) ...

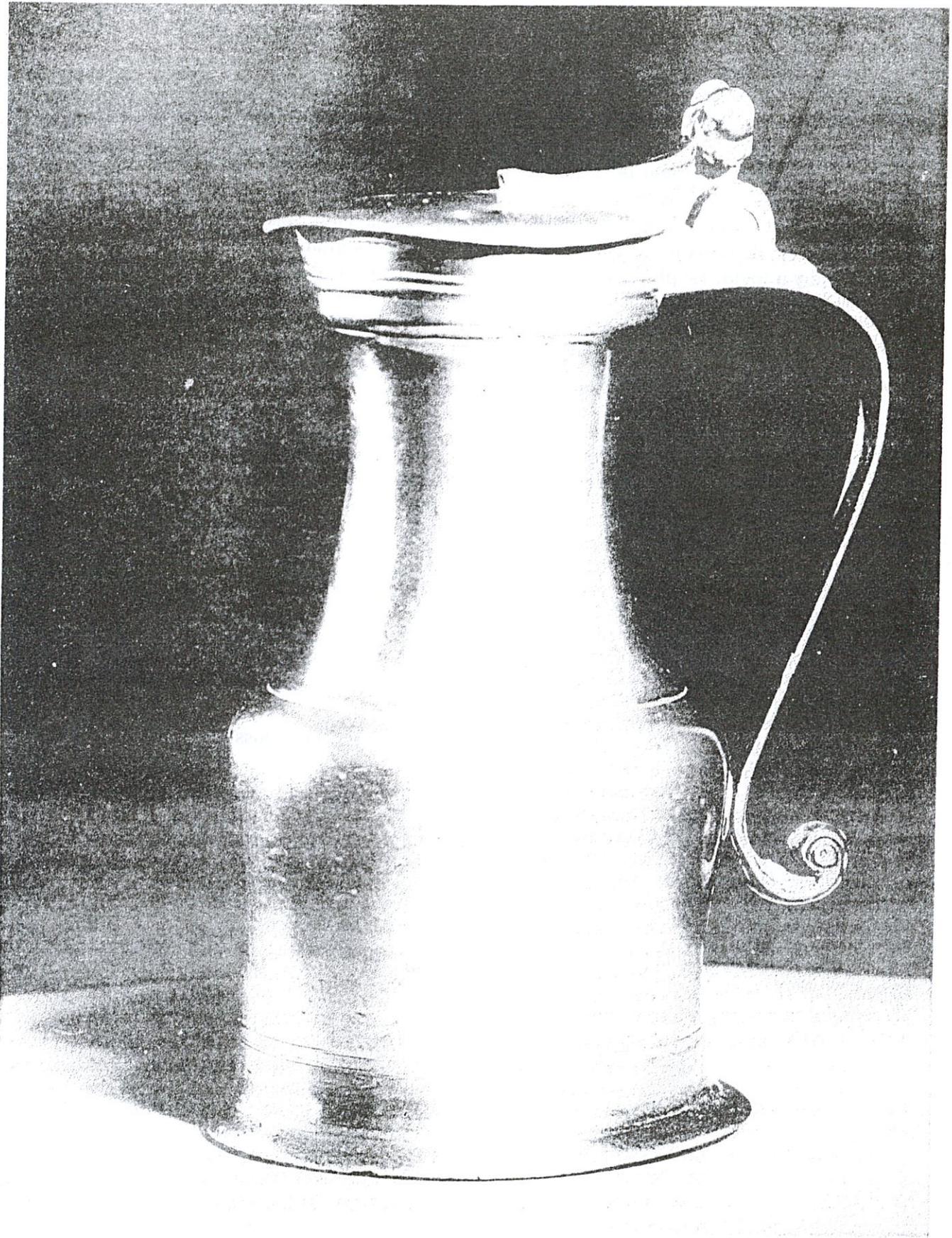
Hesbert est condamné à 60 sols d'amende avec dépens et Pigis à 4 livres et aussi avec dépens. Les frais de cette procédure : 15 livres applicables à l'auditoire, 7 livres et 10 sols pour le procureur fiscal dont la moitié au greffier...

Les documents exposés ci-dessus prouvent sans aucun doute la présence de potiers d'étain à Saint-Pierre-sur-Dive. De nombreux objets qui ont été fabriqués ont reçu pour le moins deux des différentes sortes d'empreintes de poinçon : ceux des maîtres Gueroult, Letellier, Rillon ; et puis de contrôle : étain fin (F) étain commun (c) avec le lieu et l'année.

Ceci dit, c'est pour répondre à deux questions :

- L'une est celle d'un collectionneur pétruvien sur l'existence possible de marques avec références à Saint -Pierre-sur-Dives.
- L'autre formulée par des amateurs d'histoire locale sur l'origine de l'appellation de la rue du Pot d'étain : c'était autrefois " la rue où pend l'enseigne du Pot d'étain" c'est à dire là où se trouvait la boutique du maître étannier - plombier.

**Jort le 14 septembre 2000**



PICHET MESURE de JOURDAIN 1727 (capacite 0,95 (Pinte) H<sup>o</sup> 2,05 coll F. Cottin

## De la rencontre aux épousailles, au sortir de la dernière guerre<sup>1</sup>

Ginette Bellier- Paule Bricon

Les jeunes gens se rencontraient le plus souvent aux fêtes de village, aux mariages, dans les veillées. Parfois la rencontre était provoquée par des "connaissances communes".

C'était quelquefois plus romantique. Par un bel après-midi d'été, un orage a éclaté. Un jeune homme et une jeune fille se sont réfugiés sous un chêne. Elle était habillée légèrement. Il lui a proposé l'abri de son parapluie. Depuis ils ne se sont plus jamais quittés.

Pour que les jeunes gens puissent se fréquenter officiellement, le jeune homme devait "demander la main" de la jeune fille. Pour ce faire, il se rendait chez les parents de celle-ci avec ses propres parents. Ce jour là, on fixait la date des fiançailles qui avaient lieu trois mois plus tard : les deux familles se réunissaient chez la jeune fille autour d'un repas intime. A cette occasion, le jeune homme offrait une bague à sa fiancée ainsi que de menus cadeaux : foulard, pochette brodée, verre gravé ("Amitié" par exemple.).

Si les jeunes gens n'étaient pas du même village, les parents de part et d'autre se renseignaient auprès du notaire, du curé, du maire.

Les voilà donc fiancés. Dans trois mois, ils se marieront. Mais auparavant il leur faudra souscrire à une formalité importante : la signature du contrat de mariage chez le notaire en présence des parents. Le contrat précise ce que chacun apporte: trousseau, meubles, vaches ou somme d'argent équivalant à la valeur de quatre ou cinq vaches etc.

Le trousseau comprenait le linge de maison à raison d'une douzaine pour chaque élément.

Pour être sûr qu'il n'y avait aucun empêchement au mariage des jeunes gens, les bans étaient publiés (le mariage était annoncé) à la mairie trois semaines avant, et à l'église les trois dimanches précédant la cérémonie. Au prône, le célébrant prononçait les paroles suivantes : "Il y a promesse de mariage entre Mademoiselle ... et Monsieur ... si vous voyez quelque empêchement à la célébration de ce mariage, vous êtes tenus de nous en avertir sans malice et sans cause". Ce texte était lu à nouveau devant les futurs mariés et l'assistance au début de la messe de mariage. Ce n'est qu'après s'être assuré qu'aucun empêchement de l'assemblée ne se manifestait que le curé commençait l'office. En payant, on pouvait obtenir que les bans ne soient publiés qu'une fois à l'église.

---

<sup>1</sup>Enquête auprès de M. Mme Bordeaux, M.Mme Girard, Denise Bourgault, Huguette Dugué.

Notons que l'Eglise n'autorisait pas les mariages pendant le carême sauf à la saint Joseph et sauf dispense. On se mariait plutôt en mai et le samedi. L'église a permis le mariage le mardi. Qui se mariait le mardi ? Les "grandes gens", les gens de "haute lignée" ?

Cette cérémonie importante se préparait avec soin. Il fallait prévoir les témoins : parrains, marraines, frères ou soeurs. Aussitôt après la guerre, on devait fournir de l'or pour la fabrication des alliances. Les initiales des nouveaux époux ou leur prénom en entier étaient gravés à l'intérieur ainsi que la date du mariage.

La veille, on aménageait la remise pour les trois repas. Sur les murs, on tendait des draps blancs que l'on garnissait de fougères et de fleurs de saison.

Si la remise était trop petite, on la prolongeait avec une tente. On disposait en fer à cheval des plateaux sur des tréteaux, et des bancs. On recouvrait les plateaux de nappes ou draps blancs et on dressait la table avec la vaisselle louée chez un marchand de vaisselle.

La fiancée allait chez le coiffeur juste avant la cérémonie, après avoir revêtu sa toilette blanche : robe à traîne, long voile, diadème de fleurs d'oranger pour Marguerite. En 1946, elle se fera donner un coup de peigne avant de se rendre chez le photographe avec son fiancé pour la photo de couple. Notons que le marié n'avait pas le droit de voir sa future épouse vêtue de sa robe de mariée avant la cérémonie.

La veille également on préparait la messe, on répétait les chants. Les jeunes se confessaient afin de recevoir le sacrement du mariage, en état de grâce.

Le matin du mariage, on se réunissait chez la mariée. On prenait une collation : café, chocolat avec brioches et croissants, vin blanc doux avec petits gâteaux. La première demoiselle d'honneur accrochait une fleur d'oranger, un ruban ou un œillet à la boutonnière des invités. C'est elle aussi qui faisait la quête accompagnée de son cavalier avec corbeille garnie de tissu assorti à sa robe. Ensuite on se rendait à la mairie, puis à l'église ; soit en carrioles décorées de rubans aux portières et de fleurs des champs sur la lunette arrière ; soit en cortège bien ordonné : petits enfants devant, puis la mariée au bras de son père, les demoiselles d'honneur en robe longue (12 roses, 12 bleues, 12 blanches par exemple) et leur garçon d'honneur, les autres invités, la mère de la mariée et le père du marié et pour finir le marié avec sa mère.

Après la cérémonie et les compliments d'usage, jeunes cavaliers et cavalières faisaient une haie d'honneur aux jeunes mariés qui sortaient de l'église en passant sous des cerceaux de fleurs ou entre des "channes" à lait, symbole de la traite des vaches. Quelquefois on tirait des coups de fusil. On lançait des dragées aux enfants.

Puis tout le monde rentrait chez les parents de la mariée pour le repas. Avant de passer à table, on prenait place pour la photo de groupe sur des gradins installés par le photographe. Ensuite on admirait, les cadeaux exposés avec carte de visite généralement là où avait lieu le banquet. On offrait ce qu'on voulait, mais on s'arrangeait pour aider les mariés à monter leur ménage : vaisselle, ménagère, service de couteaux, service de liqueur, service à café etc.

Puis le cuisinier invitait l'assistance à passer à table. Chacun trouvait sa place grâce à son nom écrit sur un menu. La veille, la mariée et sa famille avaient fait un plan de

table. Le repas, servi par plusieurs serveuses (1 pour 10 à 12 personnes), était copieux et arrosé de bons vins, mais il n'y avait pas d'apéritif. Entre l'entrée, le fromage et le dessert, les convives devaient faire honneur à trois plats de viandes : par exemple, poule au blanc, c'est à dire à la crème, viande à la casserole, gigot avec flageolets. Pour terminer, café et pousse café.

L'après-midi, on dansait sur l'herbe au son de l'accordéon ou bien on allait se promener. E et C se souviennent d'avoir emmené leurs invités à la tour Leblanc en carriole et d'avoir fait la course rondement menée (les chevaux avaient mangé un picotin d'avoine). Deux carrioles se sont accrochées. Les enfants galopaient, faisaient des farandoles, des rondes, jouaient au mouchoir.

Vers 20h, on se mettait de nouveau à table pour le repas du soir tout aussi copieux. Toute la nuit, tout le monde dansait. Chacun poussait sa chanson à commencer par la mariée. On interprétait souvent des compositions du Breton Théodore Botrel.

Les mariés profitaient de l'amusement général pour partir "en douce", aidés par un complice chez lequel ils passaient leur nuit de noce pour laquelle la mariée avait brodé un drap et deux taies qui ne serviraient ensuite que dans les grandes occasions, comme la naissance des enfants. Au petit matin, après s'être bien amusés, les jeunes de la noce "battaient le pays » pour les retrouver et leur porter la "rôtie" (pain grillé avec du cidre).

La fête se terminait par la messe du dimanche à laquelle les mariés se devaient d'assister s'ils ne voulaient pas se faire remarquer. Le curé partageait le dernier repas pendant lequel on mangeait les restes.

Ainsi, par leur mariage, les jeunes gens étaient entrés dans une nouvelle famille. La mariée devait avoir des égards pour sa belle-mère et l'appeler désormais "maman".





M. A.

IV. Départ pour l'église

# Eglise de Montpinçon

Jacky Maneuvrier

*Lors de notre " journée manoirs " du mois de septembre 2000, parmi les lieux de visite proposés, figuraient l'église de Montpinçon et son orgue à cylindres.*

Arcisse de Caumont<sup>1</sup>, en 1867, en donne la description suivante : « L'église de Montpinçon est bâtie sur éminence de sable vert qui domine les vallées voisines, quoiqu'elle soit elle-même dominée par des plateaux de craie verte. Du cimetière, on aperçoit au loin la plaine, à l'ouest et au nord-ouest. Cette église est sans intérêt ; les appareils sont trop peu caractérisés pour permettre d'indiquer une date, et ils ont été refaits en grande partie ; les murs paraissent avoir été exhausés. Une porte toute moderne s'ouvre à l'ouest, au milieu de plusieurs contreforts ; elle est surmontée de l'écu de France.

Cette église ressemble, du reste, à toutes les autres. La tour est aussi en bois, couverte d'ardoises. Une sacristie en bois avec remplissage de mortier est appliquée sur le chevet.

L'église de Montpinçon est sous l'invocation de la Sainte-Croix. Le duc de Normandie nommait à la cure au XIV<sup>e</sup> siècle. Depuis cette époque ce droit fut exercé par le roi jusqu'à la Révolution, c'est pourquoi l'écusson de France a été rétabli sur la porte occidentale.

A l'intérieur<sup>2</sup>, l'autel légèrement renflé est décoré d'un agneau glorieux. Le retable, en bois, est d'époque Louis XVI. Il est composé de colonnes ioniques aux chapiteaux desquels sont accrochés des guirlandes, d'un entablement et d'une corniche arrondie sommée de pots à feu et d'un petit fronton décoré d'une gloire et soutenant une urne.. Au centre un tableau représente la « Déposition de croix », il est signé Hamon 1850. Le tabernacle est constitué de niches à fronton coupé avec des statuette du Christ, de saint Luc et de saint Matthieu. Les autels latéraux à pilastres ioniques et corniche cintrée entourant une gloire, de style Louis XVI sont peut-être plus tardifs que le maître-autel. A droite une toile représente la Transfiguration (inspirée du modèle de Raphaël) à droite une Vierge à l'Enfant assise dans une guirlande de fleurs (signée Trébutien 1852).

## Travaux à l'église en 1770<sup>3</sup>

L'an mil sept cent soixante dix le dimanche 28 janvier à la sortie de la grande messe se sont rassemblés en forme de général les habitants de Sainte Croix de Montpinçon avec nous curé dudit lieu pour délibérer des affaires de leur communauté et spécialement pour décider :

1<sup>o</sup>) du lieu où on doit faire construire la sacristie.

2<sup>o</sup>) de la longueur et largeur qu'on doit donner aux bancs actuellement fieffables ou qui le seront dans la suite.

<sup>1</sup> Arcisse de Caumont « Statistique monumentale du Calvados », Caen 1867

<sup>2</sup> D'après Jacques Pougheol « Répertoire des Autels et retables du Calvados XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> s. » in Art de Basse-Normandie

<sup>3</sup> Minutier de 1770, tabellionage de Montpinçon

3°) sur les balustres qui enferment les deux petits autels.

4°) sur quelques petits meubles absolument nécessaires à l'église.

Sur tous lesquels chefs les dits habitants assemblés sous la forme ci dessus les présents faisant fort pour les absents ont d'une voix unanime décidé :

1°) que l'on ferait lever les terres qui sont au gable du choeur jusqu'au jardin de Philippe environ, assez profondément pour que la terre se trouve de niveau avec le pavé du choeur et que si en creusant on s'apercevait que le dit sable manquait de fondements on y en ferait faire à mesure qu'on tirerait de la terre que l'emplacement ainsi disposé on y ferait bâtir la sacristie de dix pieds de longueur et de largeur comme le comporte le bois acheté cy devant dans laquelle on entrera par une porte faite dans le sable du côté ou on lit l' Epitre. En conséquence ils ont autorisé le sieur Bellais actuellement premier trésorier à convenir de concert avec monsieur le Curé du prix pour faire enlever lesdits terre et les transporter dans les endroits les plus bas du cimetière et pour la constitution de la sacristie ainsi qu'à recevoir les quittances desdit ouvrages.

2°) Sur les bancs que tous ceux qui sont ou seront dans la suite fieffables soit par la mort des fieffateurs ou la vente de leurs terres le trésorier fera faire soit par lui-même, soit par ceux qui fiefferont avec l'ancien bois du banc qui s'y trouvera et qui appartient à l'église, un banc large de trente pouce en dehors et long de six pieds autant que les pots et les bancs qui sont contre les murs le permettront de sorte que l'un excède pas l'autre tous de même forme et de même hauteur, fera paver le dessous du banc s'il en est besoin, le bannira et après la troisième enchère ira à celui qui en offrira le plus ou autant si le préférence lui en ait due aux conditions qu'il remboursera les frais de reconstruction et lui en passera en contrat de fieffé. En conséquence de cette délibération comme il y a une place immédiatement devant l'autel de la vierge qui déshonore l'église étant toute dépassée et couverte de poussière sans presque aucun vestige de banc de sorte que M. l'archidiacre en a ordonné la réparation dans la dernière sentence le trésorier y fera faire incessamment un banc dans la forme dite ci-dessus excepté qu'il aura de largeur six pouces plus que les autres comme est convenu fera pavé la place et l'offrira à M. de Marguerie afin qu'il en jouisse au prix de la fieffe en remboursant les frais il en usera de même à l'endroit de tous les bancs fieffables ou qui en sont une grandeur excessives lesquels bancs ainsi réduits à une juste proportion à cause de la petitesse de l'église et les deux premiers placés à un demi pied de chaque autel en faisant remonter ce qui les suivent dans l'ordre où ils sont afin que personne n'ait lieu de se plaindre du côté droit de la nef. En montant au choeur il se trouvera assez de place au bas de la nef pour y mettre les confessionnaux qu'on ne saurait ou passer du côté gauche il restera un espace suffisant pour pouvoir faire commodément la procession autour des fonts de baptême qu'on ne peut faire actuellement qu'avec une très grande difficulté une personne seule ayant toutes les peines du monde à y passer lequel arrangement sera actuellement sera exactement observé par le trésorier actuel et par ses successeurs afin qu'un jour les bancs soient uniformes et plus nombreux pour la commodité des dits paroissiens et le bien de l'église au désir de toute la paroisse.

3°) Sur les balustres qui enferment les deux petits autels : Monsieur le curé ayant représenté qu'il ne voulait point être obligé de faire un circuit par dedans un banc pour y dire la messe ce qui exposerait un prêtre à plusieurs inconvénients les dites balustres étaient par morceaux tous les dits

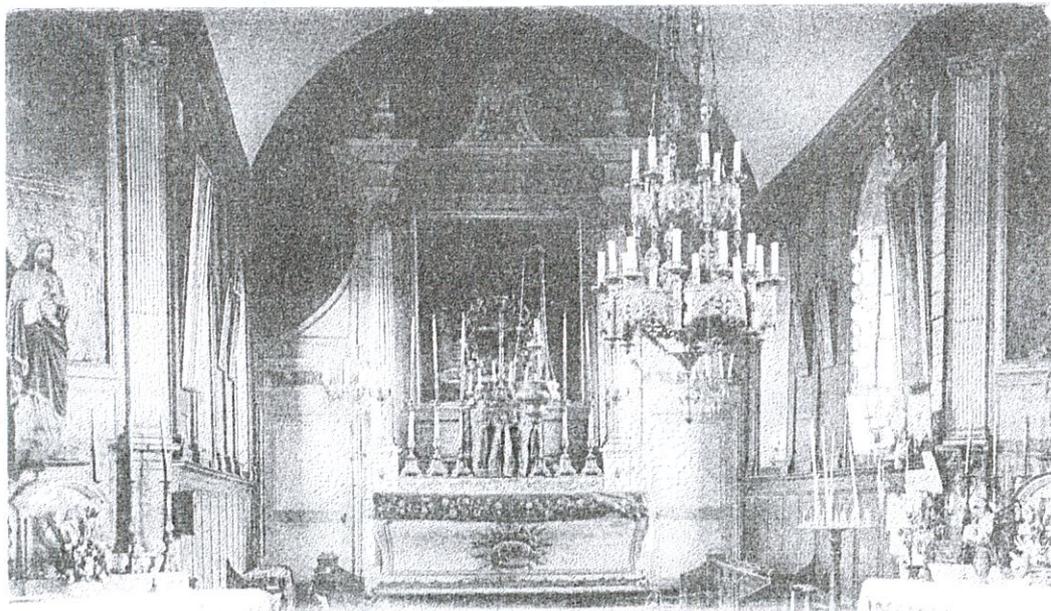
habitants sont convenus qu'il fallait les ôter et ont chargé le trésorier d'ôter les débris qui déparent l'église.

4°) Sur les meubles : le trésorier a été chargé d'acheter une lanterne pour porter devant le saint sacrement lorsqu'on le porte aux malades, un manuel , un petit vase pour purifier les doigts après la communion en outre il a été décidé dans la même assemblée qu'on ouvrirait le tronc où se mettent les quêtes pour la décoration de l'autel de la sainte vierge et en conséquence on a autorisé le trésorier à en faire l'ouverture en présence de monsieur le curé et de quelques paroissiens et a employé l'argent qui s'y trouvera à faire les réparations les plus urgentes.

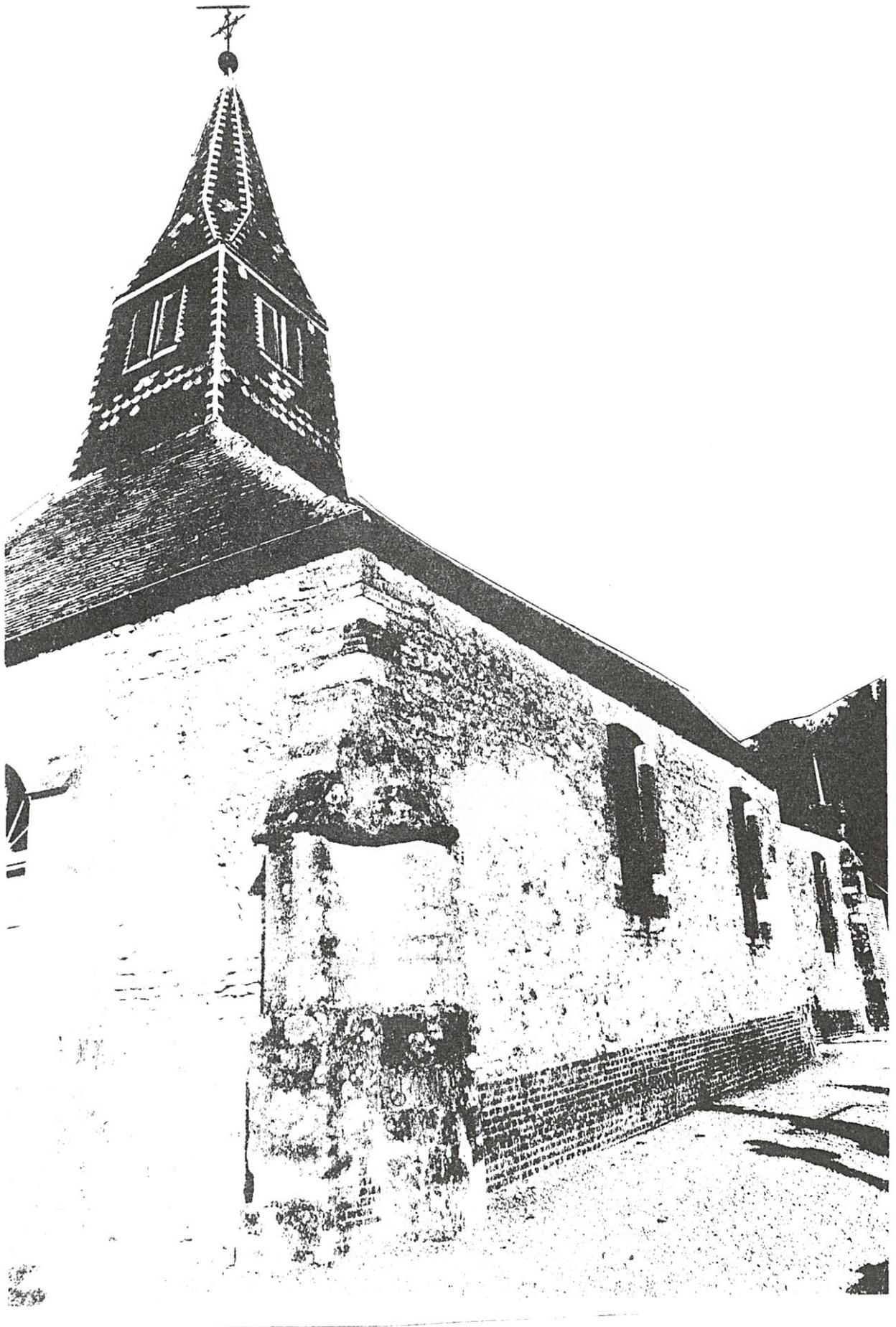
Signé :

Desvaux, curé de Montpinçon

Houlbec, Trabet, A. Regnault, J. Regnault, J. Le Chap, Besley Philippe, N. Regnault  
R. Chemin



MONTPINÇON — Vue Intérieure de l'Eglise



L' EGLISE DE MONTPINCON

# Comment Ledevin de Montpinçon vendit sa femme

Danic Lelong

En compulsant de vieux journaux, nous avons retrouvé l'histoire suivante qui se passe en 1891.

C'est le journal de Lisieux: "Progrès lexovien" du 7 novembre 1891 qui rapporte cette histoire en ces termes.

Une femme vendue par acte sous seing privé et achetée pour 60 francs est une chose assez rare pour être signalée, et nous ne regrettons qu'une chose, c'est de ne pouvoir disposer d'assez de place pour donner à nos lecteurs d'amples renseignements sur cette intéressante transaction qui vient d'avoir son dénouement devant le juge de paix de Saint-Pierre-sur-Dives.

"Vendredi comparaissaient devant le tribunal de simple police, sous l'inculpation d'ivresse et de tapage nocturne, les nommés Ledevin, gardien d'herbage à Montpinçon, sa femme, née Manoury, une brunette assez gentille et Alphonse Vicaire, nom prédestiné.

Voici les faits :

"Pendant cette dernière moisson, Ledevin occupait Vicaire en qualité de journalier et Vicaire occupait la femme de Ledevin, quand il n'y avait plus rien à botteler.

"Ledevin voyez bien le manège de son employé, mais dame ! Quand on a un ouvrier, il faut bien qu'il travaille, n'est-ce pas ! c'est du moins ce que pensait le gardien d'herbages. "Il était même si satisfait de Vicaire qu'il l'invita pour la ripaille ! Le *gros "bère"* coulait à pleins bords et après, le père éternel, le café, le pousse-café, la rincette, la sur-rincette ; tant et si bien que Ledevin devint tout chose ; son caractère, si facile d'ordinaire, tourna tout à coup à l'aigre, et il poussa l'inconvenance jusqu'à reprocher à son convive ses... amabilités pour sa femme."

"On discuta d'abord. Puis on se disputa et les coups ne tardèrent pas à survenir. Bref, on fit un tel tapage que les paisibles habitants de Montpinçon ne purent, cette nuit-là, fermer l'oeil ; le garde-champêtre en était, tout rouge et l'autorité municipale toute bleue."

Cependant, au plus fort de la chicane, Vicaire jeta à Ledevin ces quelques paroles :

\_ Après tout, tu sais que tu me dois 60 francs!

Les Normands sont joueurs et pour rendre plus intéressantes les parties de dominos, il est fréquent de miser un peu d'argent. On raconte même, au village du Billot, qu'un ancien maire aurait perdu lors d'une partie de dominos homérique sa carriole et son cheval.

Ledevin n'en est pas là; il n'empêche qu'il a perdu, lors d'une partie de dominos 60 F et, dette de jeu, dette d'honneur.

Ce fut un coup de théâtre, un seau d'eau sur un brasier.

\_ C'est vrai, articula le malheureux gardien, devenu subitement aussi doux qu'un mouton. Eh ben, c'est pas tout ça! on peut toujours s'arranger puisque ma femme te convient, j'te la vends!

\_ Tope là ! répondit Vicaire.

Et aussitôt, sur une feuille de papier timbré, on rédige l'acte suivant qui a été lu à l'audience par M. Langevin, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public.

"Je soussigné, Ledevin, gardien d'herbages à Montpinçon, reconnais devoir à M. Vicaire, journalier, la somme de 60 francs, et en paiement, je m'engage à lui céder ma femme à partir de ce jour, à condition que celui-ci me tienne quitte de tout et que celle-là ne me demande ni argent, ni mobilier.

Suivent les signatures.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. Crespin, juge de paix, procéda à l'interrogatoire des prévenus :

\_ Vous avez entendu, Ledevin, vous êtes accusé, étant ivre, d'avoir fait du tapage.

\_ Ah! mais non, M. le juge de paix, c'est lui, il désigne Vicaire et sa femme qui...

Le juge assujétissant ses lunettes, relut la pièce.

\_ Voyons, c'est bien vous qui êtes Ledevin?

\_ Oui, j'suis Ledevin.

\_ Eh bien, alors c'est votre femme?

\_ Oui...c'est à dire que c'était ma femme, mais maintenant..., c'est celle de Vicaire.

Vicaire : " Ah! mais vous pouvez la reprendre : tout décidé, j'aime mieux mes 60 francs".

Ledevin : "Tiens, pargué ! asteure qu'depuis trois mois..."

Le juge de paix : "Taisez-vous ! "

L'interrogatoire continu ainsi à la grande hilarité de l'auditoire.

Conclusion : Ledevin, Vicaire et leur femme furent condamnés à chacun 8 francs d'amende pour ivresse, 11 francs pour tapage nocturne et 3 jours de prison."

Ancien café, hôtel, restaurant, du Billot, avec écuries et remises « Au soleil levant », où se déroulaient généralement les parties de dominos. A cette époque, le Billot comptait trois cafés.





Collection de photographes-folivars, à l'usage (Orner)

**Ces Bons Normands. - La Partie de dominos**

— A tui d'mette... v'en chotm'erais co bin du quate ?  
— N' té mé saise point... et joue ton jeu.

## Jeux, Fêtes et réjouissances en Pays d'Auge...

Notre exposition 2001 s'intéressera aux jeux sous toutes leurs formes :

**jeux d'enfants** : jeux de billes, marelles, jeux de balles, cerceaux, volants

**jeux de cour** : grenouille, galine ou bouchon, croquet, boules ...

**jeux de société** : jeu de l'oie, course hippique, petits chevaux...

**jeux de café**: dominos, cartes, loterie, billard, ...

**jeux de fête** : boules, carambole, jeu de quilles, mât de cocagne, tir au bouquet

**jeux de veillée.**

Nous tenterons aussi de faire revivre :

Les fêtes calendaires : Pâques et les pâquerets, mardi-gras, feu de la saint Jean, Noël (nous cherchons des crèches anciennes), fête des rois .

Mais aussi les fêtes de fin de travaux saisonniers,

Les fêtes sportives,

Les spectacles divers : cinématographe forain, meeting d'aviation, cirque

La musique et les danses.

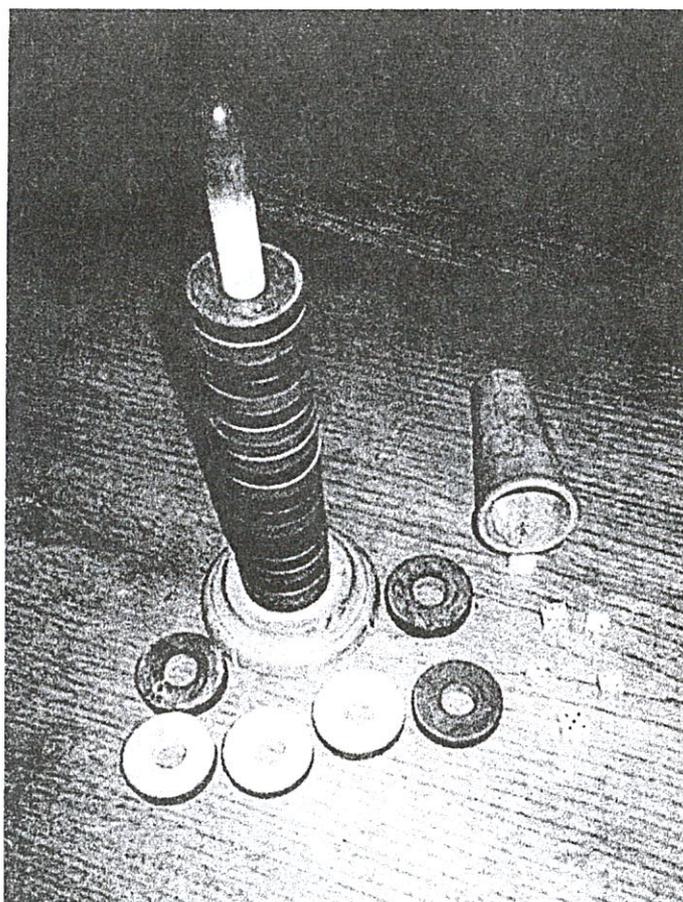
Comme les années précédentes cette exposition sera réalisée grâce aux prêts de particuliers.... Alors si vous pensez avoir des objets ou documents, en particulier des photos, qui pourraient y figurer, nous vous remercions de nous le signaler.

*La récréation*



## Connaissez-vous ce jeu ?

On y jouait, à Grandmesnil, voilà cinquante ans. Les joueurs le nommaient jeu de la « baisette » mais personne n'a pu jusqu'à présent nous en donner la règle. Alors nous faisons appel à nos adhérents, peut-être l'un de vous pourra-t-il nous renseigner ?



## Le « feu aux fesses »

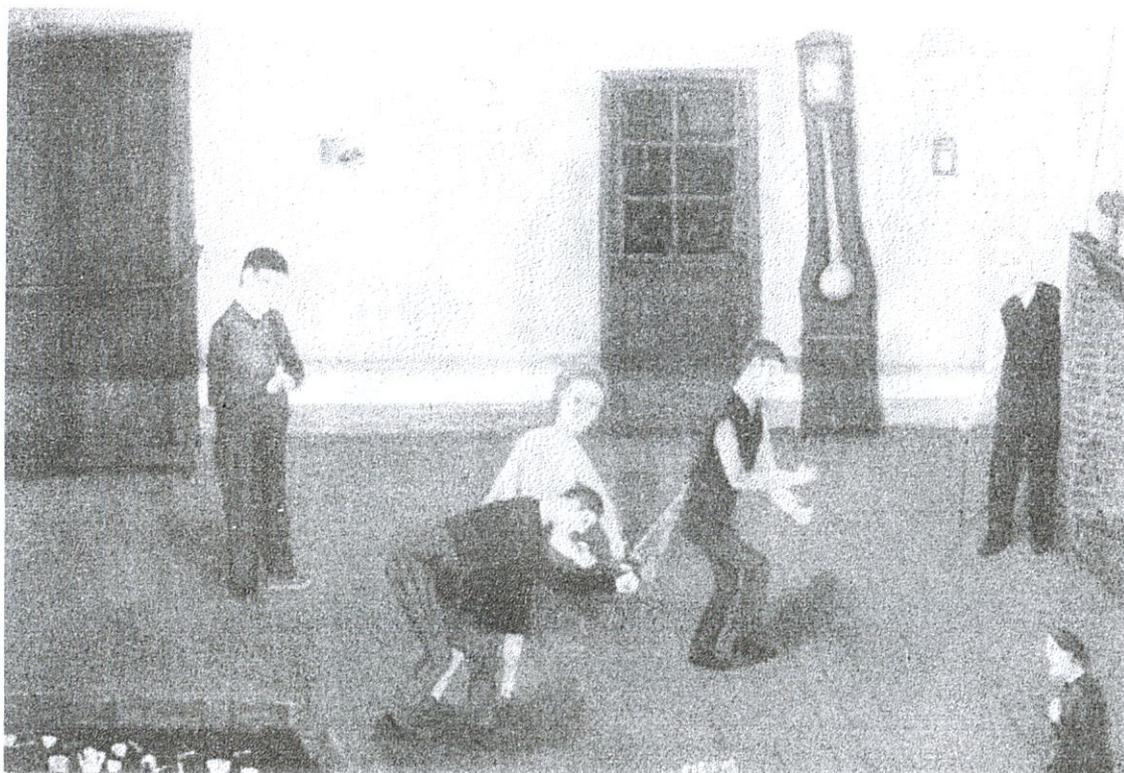
Christiane Dorléans  
Montviette-Nature

A Grandmesnil, vers 1930, les veillées n'étaient pas tristes. On se retrouvait dans le pressoir, tout près de la maison pour se livrer à ce jeu : « le feu aux fesses ». Jean et Raymond le décrivent chacun à leur manière. Raymond a peint cette scène voilà quelques années. Jean nous raconte cette veillée à laquelle il a assisté étant enfant.

A la ceinture du pantalon ou de la jupe de l'un des joueurs, on accroche, dans le dos, un journal roulé en cornet. Les autres joueurs tiennent à la main une bougie allumée. Le but du jeu consiste à essayer de mettre le feu au journal à l'aide de la bougie. Celui qui porte le journal bien sûr, ne reste pas en place. Il court, il saute, il secoue les hanches tout en chantant :

*« Non, non, tu m'le mettras pas, tu m'le mettras pas le feu au fesses... ».*

Et le tour change. Et c'est drôle et on rit très fort. Et si l'on doit « *se cantonner dans le pressoir*, dit Jean, *c'est parce qu'à ce jeu, on renverse plein de bougie partout. On ne pourrait imaginer le faire dans la maison même.* »



# Mauvaise farce

Alain Toutain  
Montviette-Nature

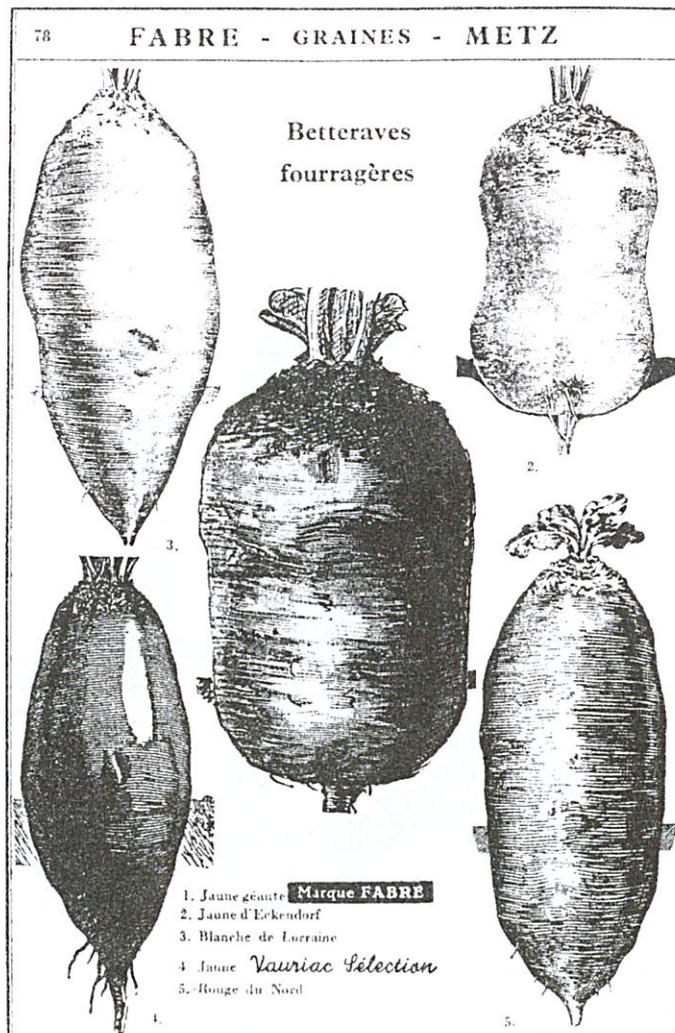
Lorsque j'étais adolescent, mon grand-père qui habitait au Pin près de Moyaux me raconta un jour un très mauvais tour. Il l'avait vu jouer à l'encontre d'un personnage à qui l'on ne voulait pas que du bien.

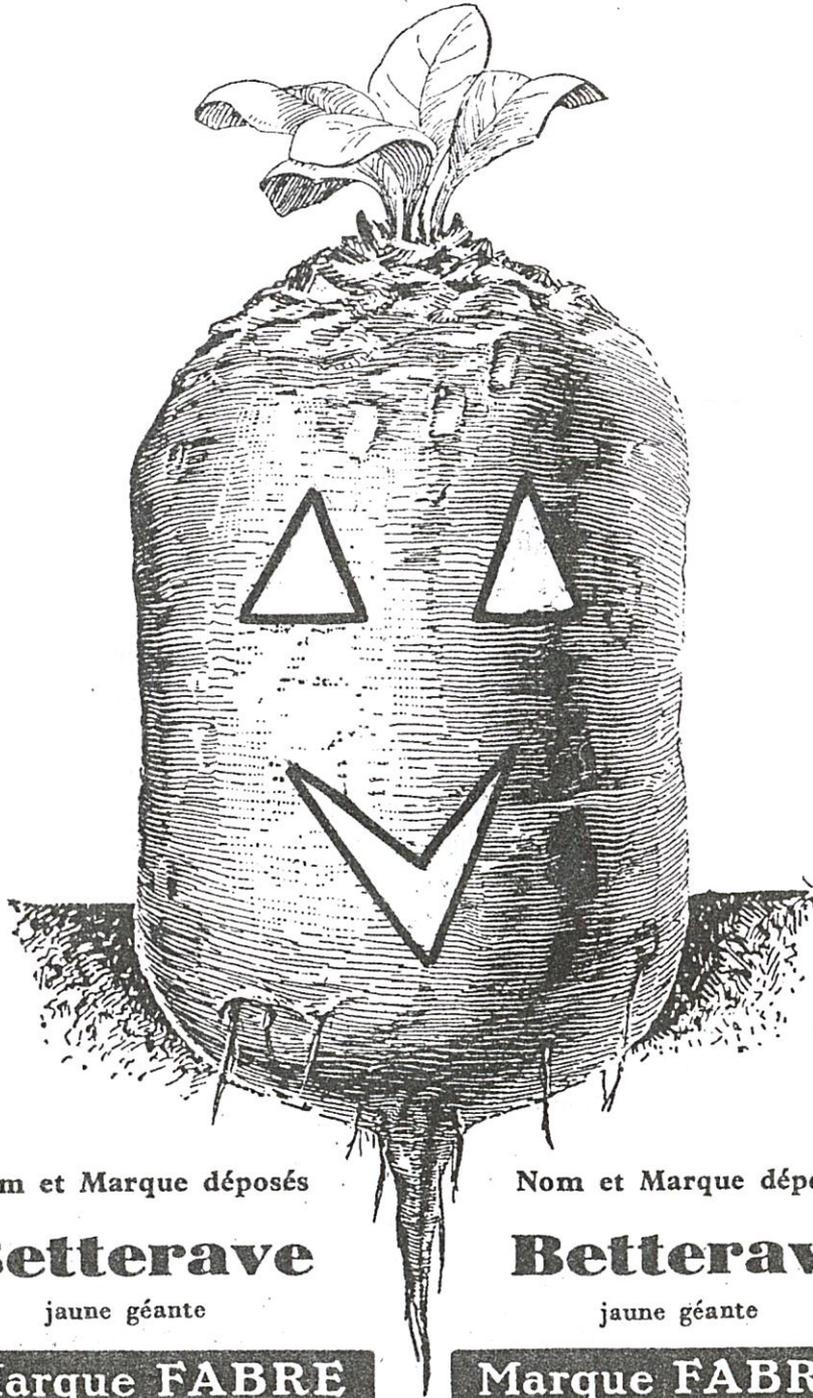
A la campagne, on connaît avec précision les déplacements de tout un chacun...

Alors sur le bord du petit chemin, il suffit de placer à la nuit tombée, une citrouille vidée de sa chair, à qui on a donné figure humaine en découpant des yeux et une bouche. On a eu soin de placer une bougie allumée à l'intérieur et on a fixé le tout sur un bâton à hauteur d'homme sur le talus.

Le voyageur, enveloppé par les ténèbres, qui s'en revient au logis d'un pas assuré, trébuchant sur les mauvais cailloux et s'enfonçant dans les ornières du mauvais chemins, est terrifié à l'apparition de ce personnage fantomatique dont le regard vacille dans les bourrasques au centre d'un halo orangé.

Mon grand-père me fit jurer de ne jamais commettre un tel méfait...





Nom et Marque déposés

**Betterave**

jaune géante

Marque **FABRE**

Nom et Marque déposés

**Betterave**

jaune géante

Marque **FABRE**

Pour les prix voyez la page suivante!

## « Allo-ouine » en Pays d'Auge

**Christiane Dorléans  
Montviette-Nature**

Ma grand-mère Valentine, née en 1893, n'aurait jamais avalé une gorgée de ce breuvage venu d'outre atlantique que d' « aucuns appellent cocâ » !

Et maintenant une fois l'an, à la veille de la Toussaint, le pays se met à célébrer une fête qui ne lui appartient pas : « l'allo-ouine ». Ma grand-mère, née à Ammeville, aurait haussé les épaules et aurait raconté qu'avant-guerre, les gens de nos campagnes pratiquaient déjà semblable coutume...

Du fond du souvenir des plus anciens, cette pratique avait toujours eu cours et n'avait pas de nom. Elle se déroulait en cette période où l'on célèbre les défunts, jour qui se confond aujourd'hui avec la Toussaint.

Plusieurs témoins, lors de nos enquêtes sur les jardins, racontent qu'il s'agissait surtout de faire des blagues. Profitant de cette période du calendrier liturgique où l'on prie pour l'âme des défunts, les blagueurs se servaient de la peur que les vivants ont des « esprits ». Le soir, les femmes qui travaillaient dans les fermes, couturières, cueilleuses de pommes, trayeuses (qui traient les vaches), rentraient chez elles, leur journée finie, par les petits chemins creux éclairés seulement par une faible lanterne.

Armand, de Montviette, se souvient comment au carrefour, à l'église de la Gravelle, au creux du vallon ombragé, il avait posé son installation infernale.

Armand choisissait, dans le jardin, une grosse « betterave à lapin ». Il la creusait, lui découpait des yeux et une bouche, l'accrochait à une branche. Une chandelle allumée à l'intérieur révélait l'image déformée d'un personnage grimaçant.

Mais jamais, oh grand jamais de l'avis de tous, on aurait employé une citrouille ! (sauf peut-être les années où elles venaient bien). Les citrouilles grassement élevées sur le tas de fumier ou de compost étaient récoltées fin septembre avant les premières menaces de gel. Elles étaient rentrées dans une cave sèche ou dans la maison et rangées sur le haut du buffet. Elles fournissaient une chair généreuse tout l'hiver, se conservant ainsi jusqu'en mars/avril. On en faisait des soupes sucrées, le plus souvent, et parfois, des confitures.

Jamais, Armand ou Valentine n'auraient sacrifié une citrouille, même pour faire une mauvaise blague.

## Comment soûler une poule innocente ?

Christiane Dorléans  
Montviette-Nature

*Lecture à ne proposer sous aucun prétexte à des jeunes entre 10 et 15 ans.*

Autre jeu très apprécié des garnements de la ferme.

Chaque année, début juillet, les cassis sont cueillis. La maîtresse de maison en fait des gelées et réserve une partie de la récolte à la fabrication de la liqueur de cassis. Pour cela, le patron se rend en cachette au bâtiment où il conserve sa meilleure « goutte » et ramène un litre de son fameux alcool.

Les grains de cassis sont versés dans un bocal de verre, l'eau de vie par dessus. Certaines exposent le bocal sur le rebord d'une fenêtre haute, au soleil.

Au début de l'automne, la maîtresse de maison passe les grains de cassis, et ajoute un sirop de sucre pour obtenir vers Noël une liqueur prête à déguster.

Là commence la plaisanterie. Elle consiste à capturer une ou plusieurs poules de la ferme qui n'avaient mangé jusqu'à ce jour que du grain et quelques vers tirés du sol à longs coups de bec experts. Une poule n'est pas bien regardante à la nourriture qu'on lui donne. Aujourd'hui, elle mangerait même quelques farines suspectes dit-on. Elle avale donc autant de grains de cassis égouttés du calva qu'elle peut en ingurgiter. Les effets ne se font pas attendre.

Mon père, des années durant, nous racontait, riant encore 30 ou 40 ans après, comment les volailles marchaient de travers, perdaient l'équilibre, roulaient sur le côté, les ailes de guingois, trébuchant, tournant en rond totalement désorientées, hébétées et incapables de rentrer au poulailler ce soir-là.



BASSE-COUR.

## Jeux réservés aux filles

M. Duperron

Tout en sautant à la corde ( comptine chantée dans les cours des écoles vers 1940)

J'ai été à plusieurs batailles  
Sans avoir été blessée.  
En Russie comme en Espagne,  
C'est le ciel qui m'a protégé.  
Si je meurs, je veux qu'on m'enterre  
A la porte du Panthéon,  
Sur ma tomb' je veux qu'on y (sic) mette  
Un bouquet de quatre saisons :  
Printemps, été, automne, hiver.

De quand date cette comptine? Des guerres napoléoniennes ? (cf. campagnes de Russie et d'Espagne...)

Comptine accompagnant le jeu de "balle au mur" (mêmes dates)

Jeanne d'Arc est née à Domrémy  
Do, ré, mi  
Elle fut prise par les Anglais  
Les An-glais  
Qui vinr't à Rouen pour la brûler  
La brûler  
Sur la grand' place du marché  
Du marché

Jeu de mains (et de bras) : 2 filles se tiennent face à face, les bras entrecroisés en mimant le geste du scieur :

Scions, scions, du bois  
A la mère Nicolas  
Qu'à cassé ses sabots  
En mille morceaux ( les bras se libèrent)

Jeu de balles au mur : chaque vers accompagne le geste des mains correspondant, puis du corps (pour le tourbillon).

(Début oublié !...)

d'un pied,  
de l'autre,

On se tient sur une seul pied

d'une main,  
de l'autre,

On envoie la balle d'une seule main

p'tit moulinet,  
grand moulinet,

On s'enroule les mains l'une sur l'autre, une ou plusieurs fois.

p'tite tapette,  
grosse tapette,

On se tape dans les mains, une ou plusieurs fois.

p'tit tourbillon,  
grand tourbillon,

On tourbillonne avant de rattraper la balle.

Jeu de mouchoir

- Autre jeu dont je ne me souviens que vaguement : il faudrait confronter mon témoignage avec celui d'autres personnes :

On regroupe les participants en une masse compacte autour d'une prisonnière qu'il faut délivrer. Et les assiégeants (autre groupe) chantent :

"En abattant une pierre  
Ohé! Ohé! mesdames  
En abattant une pierre  
Ohé! beau chevalier! "

Et on retire une fille du groupe

Réponse des assiégés

"Une pierre ne suffit pas  
Ohé! Ohé! mesdames  
Une pierre ne suffit pas  
Ohé! beau chevalier"

Et le jeu continu : "En abattant deux pierres..." jusqu'à ce que le groupe des assiégés soit dissous, et la prisonnière délivrée.

## **Le mât de cocagne ou tir au bouquet**

**Paule Bricon**

Pour la fête patronale, toutes les filles de la commune donnaient un ruban de couleur avec leur nom écrit dessus. Le jour de la fête, tous les rubans étaient accrochés dans un gros bouquet de houx, lui-même fixé en haut d'un mât (de la hauteur d'un poteau électrique).

Ce mât de cocagne ainsi préparé et décoré de fleurs en papier dominait le lieu de la fête. La première attraction consistait à essayer de monter le long du poteau pour attraper un ruban. Mais le poteau était bien savonné et il était pratiquement impossible de monter jusqu' en haut.

A l'heure fixée, les garçons tiraient à tour de rôle au fusil de chasse afin de décrocher un ruban. Après plusieurs tours, s'il restait des rubans, tout le monde tirait ensemble : c'était le bouquet final.

Après la fête, le garçon reportait le ruban gagné à la jeune fille qui lui donnait un baiser. En récompense , il recevait une bouteille de vin et un billet

## **Le jeu du bouchon**

**Paule Bricon**

Chaque joueur met sa pièce de 2 F sur le bouchon, c'est la mise ; il possède deux palets. A une distance donnée, on vise le bouchon à tour de rôle et on tire. Les pièces qui tombent près du palet sont gagnées, les autres sont remises sur le bouchon. Si tout est près du palet c'est gagné et on repart à zéro.

Tableau de Raymond Leprieur (1924-1992) peintre paysan



Titre	Prénom	Nom	Pays
		A.C.S.E.A. LES CEDRES	Lisieux
		A.V.P.P.S	Saint Sever
Monsieur	Pierre	ALEXANDRE	Livarot
Monsieur	Xavier	ALLANIC	Amfreville
Madame	Pauline	ANCEAU	Lisieux
Monsieur	Sylvain	ANDRE	Berville
Monsieur	Raymond	ARBINET	St Pierre sur Dives
		ARCHIVES DEPARTEMENTALES	Caen
Madame	Alice	AUBERT	Totes
Monsieur	André	AUGENDRE	Cercie en Beaujolais
Monsieur	Jacques	AUMONT	Ammeville
Madame	Véronique	AUMONT-DUBOIS	Mittois
Madame	Michèle	AUTRET	Lisieux
Monsieur	Lionel	BALLEDAN	Biéville
Monsieur	Roger	BARATTE	Totes
Monsieur		BARBET-MASSIN	Vieux-Pont en auge
Monsieur	Jacques	BARDON	St. Pierre /Dives
Monsieur	Henri	BARRIERE	Montpinçon
Madame	Laure	BATAILLE	Caen
Monsieur	Bernard	BAUDEL	Falaise
Monsieur	Maurice	BAUVE	Maisons-Laffitte
Mademoiselle	Michèle	BEAUFILS	St Pierre sur Dives
Madame	Jean	BEAUVALET	Roquebrune Cap Martin
Monsieur	Jean-Alain	BEAUVALET	Cormelles le Royal
Monsieur	Henri	BEGUIN	Caen
Madame	Sadia	BELKORCHIA	Le Billot
Madame	Geneviève	BELLAIS	St Pierre sur Dives
Madame	Madeleine	BELLAIS	St Pierre sur Dives
Madame	Elisabeth	BELLARD	Saint Pierre sur Dives
Monsieur	Almir	BELLIER	Berville
Monsieur	Victor	BELLOEIL	St Pierre sur Dives
Monsieur	André	BENARD	Berville
Monsieur	Michel	BENARD	Totes
Monsieur	Serge	BENARD	Bonneville/Touques
Monsieur	Philippe	BERNOUIS	Villers Bocage
Monsieur	Antoine	BERTAIL	Carel
Monsieur	Jacques	BERTHAUX	Ste marguerite de Viette
Docteur	Pierre	BERTHAUX	Conches
Monsieur	Pierre	BETTE	St Pierre sur Dives
Mademoiselle	Lucette	BEUDIN	Lieury
		BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Lisieux
		BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	St. Pierre sur Dives
		BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Falaise
		BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Caen
		BIBLIOTHEQUE NATIONALE	Paris
		BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	Caen
Monsieur	Yves	BIHOREL	Berville
Monsieur	René	BILLON	St Pierre sur Dives
Madame	Nadège	BILUSIS	Montpinçon
Madame	Bernard	BLANCHARD	St Pierre sur Dives
Monsieur	Dominique	BORDEAUX	St Martin de Fresnay
Monsieur	Edouard	BORDEAUX	St Martin de Fresnay
Monsieur	Christian	BOSSHARD	Cambremer
Monsieur	Yvon	BOUILLE	N.D.de Fresnay
Monsieur	Sébastien	BOURDON	Caen
Monsieur	Alain	BOURGAULT	Montpinçon
Madame	Denise	BOURGAULT	Montpinçon
Monsieur	Eric	BOURGAULT	Estrées la Campagne
Madame	Thérèse	BOVES	St Pierre sur Dives
Madame	Yves	BOZEC	Livarot
Monsieur	Roger	BREUIL	Paris
Madame	Monique	BRIARD	Aunay sur Odon

Titre	Prénom	Nom	Pays
Monsieur	Thierry	BRICON	Montpincon
Madame	Georgette	BRIERE	St Pierre sur Dives
Monsieur	Robert	BRISSET	St Pierre sur Dives
madame		BRYSE	Garnetot
Monsieur	André	BUNEL	Vieux-Pont
Monsieur	Jean-Yves	CAIGNON	Berville
Monsieur	Jean-Alain	CAIRON	Lisieux
Monsieur	Henri	CALLEWAERT	Bretteville / Dives
Maitre	Philippe	CARIOT	Courbevoie
Madame	Odile	CARPENTIER	St Pierre sur Dives
Monsieur	Alain	CASTAING	Chevreuse
Monsieur	José	CASTEL	St Pierre sur Dives
Monsieur	François	CAUCHARD	Hiéville
Monsieur	Jean-François	CAUCHARD	Le Mesnil Guillaume
Madame	Helene	CERTAIN	St Pierre sur Dives
Monsieur	Florent	CHABOISSIER	N. D. de Fresnay
Monsieur	Michel	CHANU	Les Autels St. Bazil
Monsieur	Jean-Louis	CHOLET	Ecots
Monsieur	Henry	CHOMEAUX	St Martin de Fresnay
Madame	Nicole	CHRETIEN	Les Autels St Bazile
Monsieur	Serge	COEFFIER	Saint Dizier
Monsieur	Pierre	COMELLO	St Pierre sur Dives
Monsieur	Rene	CONOS	Grandmesnil
Madame	Gisèle	COOL	Vimoutiers
Monsieur	Gérard	CORSET	Caen
Monsieur	Pierre	COSNARD	Broons
Mademoiselle	Marielle	COSTES	Ifs
Monsieur	Henri	COTTENET	Saint Désir
Monsieur	André	COURTEILLE	St Pierre s/Dives
Monsieur	Jean-Pierre	COUTARD	Hérouville st clair
Madame	Delphine	CREPIN	Mittois
SERVICE	DEPARTEMENTAL	D'ARCHEOLOGIE	Caen
Mme le	Directeur	D. R. A. C.	Caen
Monsieur	Antoine	DALLIER	Ecots
Monsieur	Jean-Jacques	DARTHENAY	St. Julien le Faucon
Madame	Madeleine	DAVENNE	Mézidon
Madame	François	de CARPENTIER	Mézidon-Canon
Mle B.	PREVOST	de la MOISSONNIERE	Appuegard
Monsieur	Pierre	de SAINT-BASILE	Paris
Monsieur	Daniel	DEBIERRE	Le Billot
Monsieur	Guy	DELAITRE	Berville
Monsieur	Joël	DELAMARE	Berville
Monsieur	Jacques	DELANGLE	Falaise
Madame	Odile	DELARUE	Carpiquet
Monsieur	Michel	DELEU	Livarot
Monsieur	Gérard	DENIS	Berville
Madame	Yvette	DENIS	Berville
Monsieur	Marcel	DEPARIS	Ste Marguerite de V
Monsieur	Pierre	DEPRAETERE	Berville
Monsieur	Raymond	DEROUET	Bavent
Monsieur	Jean-Claude	DESBLES	Livarot
Monsieur	Yves	DESCHAMPS	St. Michel de Livet
Monsieur	Roger	DESHAYES	Blangy le Chateau
Mr & Mme	Alain	DESPRE	Berville
Madame	Therese	DESPRE	Caen
Monsieur	Michel	DEVAUX	Montfermeil
Monsieur	Louis	DEWULF	Les Autieux Papion
Madame	Claude	DIARD	Les Authieux Papion
Madame	Thérèse	DODEMAN	Mittois
Monsieur	Donat	DOLLET	Le Breuil en Auge
Monsieur	Michel	DOMIN	Perrieres
Madame	Christiane	DORLEANS	Montviette
Monsieur	Frédéric	DOUBLET	St Georges en Auge
Monsieur	Jean_Luc	DRON	Herouville st clair

Titre	Prénom	Nom	Pays
Madame	Yvette	DUGUE	Lisieux
Monsieur	André	DUMAIS	Douvres la Délivrande
Monsieur	Michel	DUPERRON	Cormelles le Royal
Monsieur	Lucien	DUPONT	Saint Pierre/Dives
Monsieur	Jean	DUPUIS	St Pierre sur Dives
Madame	Jeannie	DUPUIS	St. Pierre sur Dives
Monsieur	Bernard	DUPUY	Ste. Marguerite de Viette
Madame	Marie-Jeanne	DUSSAUGEY	Lisieux
Monsieur	Bernard	DUVAL	Vimoutiers
Monsieur	Daniel	DUVAL	Ecots
Monsieur	Jean	DUVAL	St Michel de Livet
Monsieur	Jean-Pierre	DUVAL	Blainville sur Orne
Madame	Therese	EUGENE	Caen
Mademoiselle	Claudine	FAUVEL	Saint Pierre sur Dives
Monsieur	Pierre	FERRAND	St Pierre sur Dives
Madame	Jeanne	FILLET	Falaise
Madame	Juliette	FOUCAUD	Vieux-Pont
Monsieur	Claude	FOQUIER	Saint Pierre s/Dives
Monsieur	Dominique	FOURNIER	St Georges en Auge
Monsieur	Andre	FRANCOIS	St Pierre sur Dives
Monsieur	Pierre	FREMONT	St Georges en Auge
Monsieur	Charles	GAIGNANT	Falaise
Madame	Germaine	GALLAND	Conde sur Ifs
Madame	Lucette	GALLIER	Lisieux
		GALLOU	Livarot
LYCEE	MARCEL	GAMBIER	Lisieux
Monsieur	Bernard	GASNIER	Ste. Marguerite de Viette
Monsieur	Jean	GAULTIER	Montpinçon
Mademoiselle	Claude	GAUTHIER	Paris
Monsieur	Raymond	GIOT	Lisieux
Monsieur	Pierre	GIRARD	N. D. de Fresnay
Monsieur	Jean	GODET	Grandmesnil
Madame	Mauricette	GODET	Grandmesnil
Monsieur	Armand	GOHLER	Bonnebosq
Monsieur	Gilles	GOHIN	St Georges en Auge
Madame	Jeanne	GONCALVES	Le Torquesne
Monsieur	Carol	GONDOUIN	Beaurepaire
Madame	Conchita	GONGORA	St Gervais des Sablons
Madame	Suzanne	GOSSELIN	St Pierre sur Dives
Madame	Suzanne	GOSSET-PEARCE	Rouen
Monsieur	Roger	GOULET	Fresné la Mère
Monsieur	Marc	GOURMEZ	Eclepens
Madame	Armanda	GRAND-GUILLOT	Mittois
Madame	Marguerite	GRENIER-DROTS	Villy lès Falaise
Madame	Jeanne	GROSSET-EVERS	Mathieu
Monsieur	Alfred	GUAIS	Garnetot
Monsieur	Alain	GUERAS	Saint Georges en Auge
Monsieur	Jean	GUERIN	Berville
Mademoiselle	Catherine	GUERRY	Auquainville
Madame	Denise	GUESDON	St Martin de Fresnay
Madame	Nadine	GUESNON	Bretteville/Dives
Monsieur	Jean	GUILBERT	St Manvieu- Norrey
Monsieur	Gerard	GUILLIN	N. D. de Fresnay
Madame	Yvette	GUILLOT	Saint Pierre/Dives
Monsieur	Joël	GUIMIER	Joue les Tours
Monsieur	Jean	GUITTIER	St Martin de Fresnay
Monsieur	Pascal	GUITTIER	Ammeville
Madame	Raymonde	HAIZE	Totes
Madame	Paulette	HALBOUT	Douvres la Delivrande
Madame	Jane	HALLWOOD	Le Renouard
Monsieur	Michel	HAQUARD	Sartrouville
Monsieur	Guy	HARDOUIN	Berville
Madame	Martine	HAUTOT	Grandmesnil
Monsieur	Francois	HAVIN	Ouville la Bien Tournee

Titre	Prénom	Nom	Pays
Monsieur	Francis	HEDOU	Jort
Madame	Jannine	HELIES-MENE	Tortisambert
Monsieur	Jacques	HENERY	Livarot
Monsieur	Albert	HENNEKEIN	St Pierre sur Dives
Monsieur	Daniel	HOARAU	St Pierre sur Dives
Monsieur	Ulyska	HOMMAIS	Livarot
Monsieur	Jean-Pierre	HOSTE	Ecots
Madame	Anne-Marie	HOUEIX de la BROUSSE	Caen
Madame	Marie-Pierre	HUAUME	Paris
Madame	Marie-Therese	HUGOT	Montpinçon
Monsieur	Georges	HUGUENIN	Montpinçon
Monsieur	Armand	INGE	St Pierre sur Dives
Monsieur	Claude	JACQUET	Livarot
Madame	Paulette	JAMBIN	St Pierre sur Dives
Madame	Ernestine	JEGO	St Martin de Fresnay
Monsieur	Jacques	JOURQUIN	Paris
Monsieur	Victor	KENNEDY	Crouttes
Madame	Edith	KIRMANN	Paris
Monsieur	Jean-Claude	KONCEWIECZ	St Pierre sur Dives
Monsieur	Bernard	LAIDET	N. D. de Fresnay
Monsieur	Jacky	LAIGRE	Grandmesnil
Monsieur	Claude	LANGUE	Cambremer
Monsieur	Pierre	LANGUE	N. D. de Fresnay
Monsieur	Christian	LAUNAY	Berville
Monsieur	Didier	LAUNAY	Montpinçon
Monsieur	Claude	LAUZANNE	Paris
Monsieur	Patrick	LAVERNY	Puteaux
Monsieur	Guy	LE BRUN	Mittois
Monsieur	Thierry	LE CESNE	Ville d'Avray
LYCEE	AGRICOLE	LE ROBILLARD	Lieury
Monsieur	Jean-Michel	LEBERTRE	Berville
Madame	Josiane	LEBERTRE	Berville
Monsieur	François	LEBLANC-BARBEDIENNE	Saint-cloud
Monsieur	Olivier	LECABLE	Lessard et le Chêne
Monsieur	Christian	LECHEVALIER	Argences
Monsieur	Serge	LECHEVALIER	Boissey
Monsieur	Robert	LECHEVALLIER	Ste. Marguerite de Viette
Madame	Monique	LECLERC	S Pierre sur Dives
Monsieur	Patrice	LECOURT	Ecots
Madame	Christine	LEDAIN	Courcy
Monsieur	Leon	LEFEVRE	Caen Res. St. Gilles
Madame	Yvette	LEFRERE	St Pierre sur Dives
Madame	Martine	LEGRAND	Saint Pierre /Dives
Monsieur	Claude	LEMAITRE	Lisieux
Madame	Anne-Marie	LEMARCHAND	Grandmesnil
Madame	Michel	LEMIERE	Tôtes
Monsieur	Marcel	LEMOINE	Alfortville
Monsieur	Paul	LEPORTIER	Mont Saint Aignan
Madame	Marguerite	LEPRIEUR	Montviette
Monsieur	Jean	LEPROUX	Bazenville
Monsieur	Alexandre	LEROY	St Pierre sur Dives
Association		Les Amis de la MONNE	Les autels st Bazile
Madame	Jeanne	LESACHEY	Caen
Monsieur	Jean-Claude	LESAULNIER	Tortisambert
Monsieur	Patrick	LETERREUX	St Germain de Livet
Madame	Christiane	LEVIEILS	Bretteville/Dives
Monsieur	Jean- Luc	LEVRARD	Ifs
Monsieur	Michel	LEVRARD	Lisieux
Monsieur	Jean-Marie	LONAY	Saint Aubin sur Mer
Monsieur	Joseph	LONAY	Ste Marguerite des Loges
Monsieur	Gilles	LORIN	St Pierre sur Dives
Monsieur	Marcel	MAIZERET	St Pierre sur Dives
Monsieur	Jacques	MALLET	Houlgate
Monsieur	Christophe	MANEUVRIER	Ecots

Titre	Prénom	Nom	Pays
Monsieur	Jacky	MANEUVRIER	Montpinçon
Monsieur	André	MARAIS	St Pierre sur Dives
Monsieur	Alain	MARIE	St Pierre sur Dives
Monsieur	André	MARIE	Mezidon
Monsieur	Bernard	MARIE	Menil-Hubert
Monsieur	Jean-Jacques	MARIE	Le Renouard
Monsieur	Michel	MARIE	Ste Marie aux Anglais
Monsieur	Roland	MARIE	Ecajeul
Madame	Jacqueline	MARTIN	St Pierre sur Dives
Monsieur	Michel	MARTIN	St Pierre sur Dives
Monsieur	Roger	MARTIN	St Pierre sur Dives
Madame	Dorothée	MAS-ZANGS	Beuvron en Auge
Monsieur	Gerard	MAUBANT	Caen
Monsieur	Norbert	MAUDRY	Gif sur Yvette
Monsieur	Jacques	MAUVOISIN	Saint Lo
Madame	Françoise	MAZELINE	Berville
Monsieur	Jean-Louis	MERKLEN	Paris
Monsieur	Hubert	MESLON	Totes
Monsieur	Michel	MESNIL	Caen
Mr. l'Abbe	Pierre	MIALON	Ste. Marguerite de Viette
Monsieur	Claude	MICHAU	Le Renouard
Monsieur	Lucien	MILLECAMPS	Montpinçon
Madame	Yvonne	MODESTE	Paris
Monsieur	Charles	MOISY	Courcy
Monsieur	Pierre	MOREL	Caen
Madame	Yvette	MOREL	St Martin de Fresnay
Monsieur		MOREL-TESSON	La Varenne St Hilaire
Monsieur	Alain	MORIN	St Pierre sur Dives
Monsieur	Georges	MORIN	St Pierre sur Dives
Monsieur	Michel	MORIN	Mezidon
Monsieur	Roger	MORIN	St Pierre sur Dives
Madame	Annie	MOTTE	Le Billot
Madame	Andree	MOUTIER	St Pierre sur Dives
Monsieur	Alain	MULIER	Froidecouche
		MUSEE DE NORMANDIE	Caen
		MUSEE DU FER ET DU FIL	Dompierre
Monsieur	Yves	NEDELEC	Lisieux
Monsieur	Michel	NIGAULT	N. D. de Fresnay
Monsieur	Gerard	NORMAND	Berville
Madame	Denise	OLIVIER	Berville
Monsieur	Roger	OLIVIER	St Pierre sur Dives
Madame	Marie-Claire	ORIOT	Norrey en Auge
Madame	Annie	OZER	Montpinçon
Madame	Janine	PALIX	Saint Arnoult
Monsieur	Henri	PAUMIER	Jort
Monsieur	Jacky	PAVY	Lieury
Madame	Jacqueline	PAVY	Montpinçon
Monsieur	Gilles	PAYEN	Berville
Monsieur	Jean	PELTIER	Neuilly sur Seine
Monsieur	Pascal	PERNEY	Cordey
Monsieur	Xavier	PETIT	Ecots
Monsieur	Jean- Pierre	PFLIEGER	Mittois
Monsieur	Jean	PIEL	Livarot
Madame	Catherine	PLUYMS	Le Renouard
Madame	Johannes	PLUYMS	Le Renouard
Monsieur	Marc	POREE	Periers sur le Dan
Monsieur	Léon	POUILLARD	St Michel de Livet
Monsieur	Michel	POUSSARD	Falaise
Madame	Marie-Therese	POUTEAUX	St Pierre sur Dives
Monsieur	Alain	PREVEL	Le Mesnil Durand
Monsieur	Bernard	PREVEL	St Pierre sur Dives
Monsieur	Christian	PYPE	Bourguebus
Monsieur	Pascal	QUERRIEN	Magny la Campagne
Monsieur	Raymond	RACINE	St Pierre sur Dives

Titre	Prénom	Nom	Pays
Madame	Michele	RATTIER	Berville
Monsieur	Pierre	RAULT	St Martin de Fresnay
Monsieur	Raymond	RAVEAUX	Lisieux
Monsieur	Jacques	REGNOUF	St Martin de Fresnay
Monsieur	Yves	REGNOUF	St Martin de Fresnay
Monsieur	Daniel	RENARD	Berville
Mademoiselle	Paulette	RENARD	St Pierre sur Dives
Monsieur	Jean-François	RENNOU	La Rochette
Monsieur	Michel	ROBIEU	Thieville
Monsieur	Bernard	ROBILLARD	Ouville la Bien Tournee
Monsieur	Etienne	ROBILLARD	Grandmesnil
Monsieur	Jean	ROBILLARD	N. D. de Fresnay
madame	Denise	ROBIN	Livarot
Monsieur	Etienne	ROLLAND	Falaise
Madame	Simone	RONCO	Olendon
Madame	Dominique	ROUSSEL	St Martin de Fresnay
Madame	Margarete	ROYER	La Chapelle Hte Grue
Monsieur	Michel	RUBY	Cresseveuille
Madame	Marie	SADI-CARNOT	Paris
Monsieur	Michel	SADY	Vieux-Pont
Monsieur	René	SALAUN	Berville
Monsieur	Robert	SAMSON	St Martin de Fresnay
Monsieur	Guy	SAN-JUAN	Caen
Monsieur	H.	SCHOLTE	Pays-Bas
Monsieur	Jacques	SIGNOL	Ouilly le Tesson
Monsieur	Andre	SIMON	St. Pierre sur Dives
		SOCIETE HISTORIQUE	Lisieux
Madame	Lina	SOREL	Montviette
Monsieur	Michel	STAHN	Berville
Monsieur	Jean	STARZYK	Lisieux
Madame	Geneviève	STOREZ	Caen
Monsieur	Alain	TARBOURIECH	Sceaux
Monsieur	Daniel	THEROUDE	Tordouet
Monsieur	Robert	TIMMERMAN	Livarot
Monsieur	Eugène	TIRLOCO	Fresné la Mère
Monsieur	Maurice	TOUTAIN	Lisieux
Madame	Thérèse	TRIGER	St Georges en Auge
Monsieur	Jean-Claude	TRUFFERT	St Pierre sur Dives
Madame	Claude	VANDEBOGAERDE	St Pierre sur Dives
Monsieur	Marcel	VAUDREVILLE	Lisieux
Madame	Marie-Louise	VAUTORTE	St Pierre sur Dives
Monsieur	Henry	VAYSSETTE	Trun
Monsieur	Guven	VEILLARD-AYSUN	Tirepiéd
Monsieur	Roger	VERDIER	St Martin de la Lieue
Monsieur	Paul	VICTOR	Saint Pierre/dives
Madame	Françoise	VILAIN	Bourguébus
Madame	Eric	VILLAIN	St Pierre sur Dives
Madame	Fernande	VINANDY	Grandmesnil
Monsieur	Michel	VINANDY	Thieville
Monsieur	Jean-Jack	VUARLOT chez M DuCRAY	Dareize
Monsieur	Jacques	WAGNER	Saint Pierre/Dives
Monsieur	Francois	WEBRE	Berville
Madame	Therese	WEBRE	St Pierre sur Dives
Monsieur	Jacques	WEISS	Paris
Monsieur	Pierre	WILLEME	St Pierre sur Dives
Monsieur	Nicholas	WILTSHIRE	Montviette
Madame	Fabienne	YVANOFF	St Pierre sur Dives